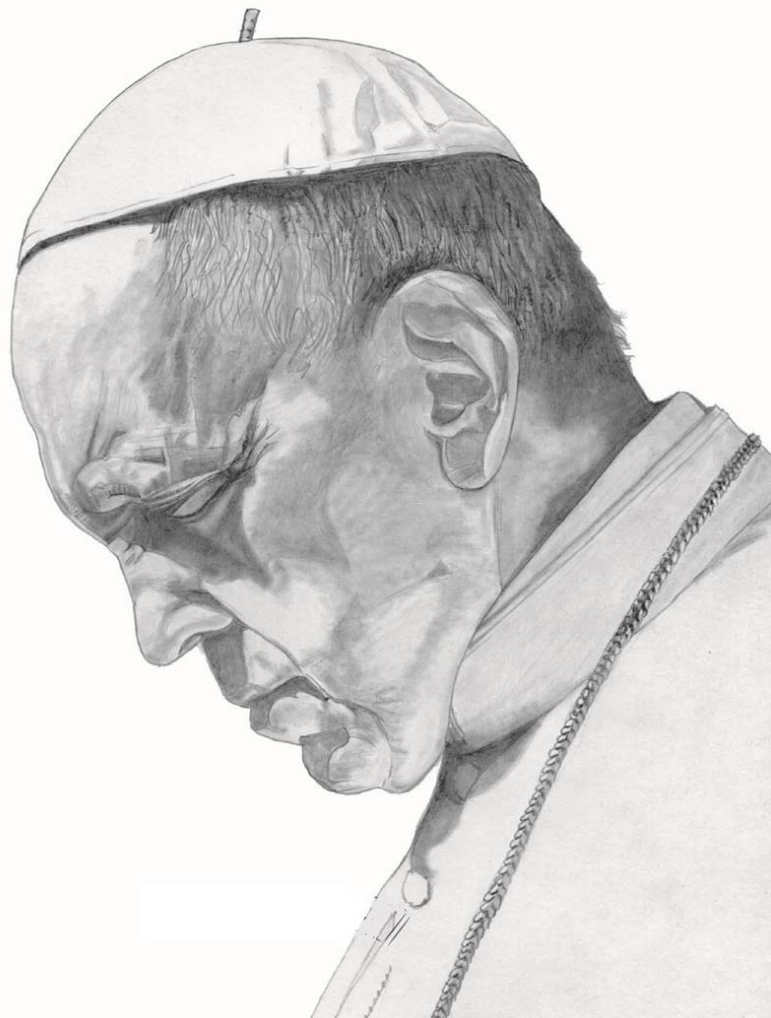


Damien Saurel

# Procès du pape François

— 10 chefs d'accusation —



Hypallage  
EDITIONS



*Procès du pape François*

© Hypallage Editions – Damien Saurel – 2025

ISBN : 978-2-37107-208-4

[www.hypallage.fr](http://www.hypallage.fr)

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les « analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Procès du pape François

## Ouverture du procès

— Le greffier : Levez-vous ! Le Grand Inquisiteur va parler :

— Le grand inquisiteur : Nous, garants de la justice éternelle de Dieu, avons reçu et enregistré la plainte déposée devant notre saint tribunal par Son Excellence, M<sup>gr</sup> Carlo Maria Viganó, archevêque titulaire d'Ulpiana, en date du 28 juin 2024, contre le citoyen argentin Bergoglio Jorge pour crimes d'imposture et d'hérésie formelles. Au terme de ce procès exceptionnel, Nous statuerons (solennellement) sur le sort de l'âme de l'accusé : à savoir la vie ou la mort éternelle, selon le pouvoir qui Nous a été conféré de lier au Ciel ce qui aura été lié ici-bas !

— L'avocat de la défense : La citation que vous faites d'une parole du Christ est incomplète... et donc partielle, pour ne pas dire partielle ; la voici dans son intégralité, d'après l'évangile selon saint Matthieu, au verset 18 du chapitre 18 : « En vérité, je vous le déclare : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel. » Il me semble, en effet, que le pape François, quant à lui, aime davantage à délier qu'à lier...

— Inquisiteur : Certes, notre justice nous permet également de « délier », sans quoi ce pouvoir serait incomplet et factice, si nous ne pouvions que condamner. Nous avons aussi le pouvoir d'absoudre. Ainsi, avant que ne soit prononcée une sentence définitive, entendrons-nous la défense de l'accusé...

— Avocat : Je vous sais gré de nous accorder un droit de réponse. Je tiens cependant à préciser que je n'ai pas de mandat officiel, et que je représente l'accusé par défaut. Je n'ai pas été choisi par le Vatican ni désigné par une quelconque institution ou fondation ecclésiale pour défendre le Pape...

— Inquisiteur : Alors qui êtes-vous et quels sont vos titres et accréditations ?

— Avocat : Je me présente à vous comme simple personne morale, de confession catholique ; je suis tout de même avocat de métier, en droit civil.

— Inquisiteur : Avez-vous des compétences en droit canonique ou en théologie scolastique ?

— Avocat : En droit canonique ? Non. En droit civil, laïc, oui. C'est mon métier de défendre les citoyens devant les cours de justice de mon pays. Toutefois, voyez-y plutôt un clin d'œil à l'acte d'accusation de M<sup>gr</sup> Viganó, qui appelle le Pape simplement Bergoglio. Ne s'agit-il pas ici de défendre un « simple » citoyen ?

— Inquisiteur : Nous verrons cela au fil des débats... Pour l'instant, ne tranchons pas la question de savoir si Bergoglio est pape.

— Avocat : Heureux d'apprendre que les faits ne sont pas établis d'entrée de jeu.

— Inquisiteur : Mais vous n'avez pas répondu à la seconde partie de la question concernant vos compétences en théologie scolastique.

— Avocat : Par *théologie scolastique*, vous entendez par là les enseignements de Thomas d'Aquin ?

— Inquisiteur : C'est cela. L'Église reconnaît ses enseignements comme fondamentaux pour l'élaboration de sa sainte doctrine.

— Avocat : Eux-mêmes fondés sur les enseignements du divin Maître, Jésus, le Christ.

— Inquisiteur : Il va sans dire. Et donc, vous concernant, devons-nous le reformuler, maîtrisez-vous les subtilités de la *scolastique* ?

— Avocat : Je ne goûte que très peu ce « petit lait ». J’ai pourtant, un jour, eu le curieux privilège d’échanger avec saint Thomas d’Aquin...

— Inquisiteur : Comment cela ?

— Avocat : C’était dans la sacristie de l’église du couvent des jacobins, à Toulouse, où je devisais devant un crâne, petit à l’évidence, placé dans une vitrine au milieu du mobilier de façade en bois. Ce petit crâne est celui d’un grand esprit : vous aurez deviné que je me lançai dans un dialogue impromptu et cocasse avec...

— Inquisiteur : La relique du « docteur angélique » !

— Avocat : J’en profite pour signaler à nos auditeurs du monde entier que l’Église honore l’Aquinat du titre de « docteur angélique », saluant ainsi l’ampleur et la pertinence surhumaines de son œuvre.

— Inquisiteur : Et vous dites ne rien connaître à sa théologie, qui est la théologie officielle de l’Église catholique ?

— Avocat : Je ne me permettrais pas de réduire la pensée de l’Église à celle du seul Aquinate... Je dois vous avouer avoir passé dix mois au noviciat des dominicains de Strasbourg, mais l’on ne m’y fit pas part de ses enseignements. Je découvris même, dans la poubelle de la bibliothèque conventuelle, deux exemplaires de la *Somme théologique* (commentée par le révérend père Sertillange)... Mais il est vrai que les deux tomes en question traitaient du « péché »...

— Inquisiteur : Trêve de balivernes, êtes-vous un fils de saint Dominique, oui ou non ?

— Avocat : Je fus un fugace novice... Pour tout bagage théologique, je n’ai eu le temps de passer qu’un seul des certificats du baccalauréat canonique.

— Inquisiteur : Lequel ?

— Avocat : Celui de patristique. Le sujet sur lequel j’eus à plancher : l’apocatastase origénienne et son influence dans l’Église, de saint Grégoire de Nysse à Scot Érigène...

— Inquisiteur : Influence délétère, encore remarquable aujourd’hui. À ce propos, François n’a-t-il pas récemment déclaré : « J’aime à penser que l’enfer est vide » ?

— Avocat : Il y a une nette différence entre dire « j’aime à penser que » et déclarer « je crois de foi que ». On ne peut, sans quelques malhonnêtetés intellectuelles, transformer la formulation vague d’un désir personnel en une résolution dogmatique. Mais dois-je dès maintenant comprendre que l’exploration des fautes ou erreurs supposément reprochées au Pape a commencé ? Or, cette question de l’apocatastase, me semble-t-il, n’apparaît pas parmi les chefs d’accusation qui ont été retenus contre Sa Sainteté et qui m’ont été communiqués avant la tenue du procès.

— Inquisiteur : Certes, en effet, procédons par ordre. Nous allons donner une lecture publique des dix chefs d’accusation retenus contre l’actuel pape François, alias Jorge Bergoglio. Par la suite, il sera nommé, pour plus de concision et dans l’attente d’une expertise définitive, du seul prénom de François, ceci faisant la part entre sa propre volonté de simplicité et notre propre difficulté, en la circonstance de ce procès, à l’évoquer sous le titre de pape.

— Avocat : Non pas « pape François » ni « Jorge Bergoglio », mais simplement « François », et ce dans l’attente de votre suprême verdict, si je vous suis bien ?

— Inquisiteur : C’est ce que Nous venions d’expliciter, non ?

— Avocat : Le connaissant, s’il avait été présent, cela n’aurait pas déplu à l’intéressé lui-même ; à condition, bien entendu, d’exclure du « simple » choix du seul prénom un premier pas équivoque vers une supposée culpabilité...

— Inquisiteur : Nous avons assez débattu du statut provisoire du nom par lequel nommer durant ce procès l'accusé. Il suffit !

— Avocat : François, donc...

— Inquisiteur : François est ici pour répondre de dix chefs d'accusation. En son absence, le procès aura donc lieu par contumace.

— Avocat : Vous qualifiez François de *contumax* ! Ipso jure, cela signifie que ledit « individu, après arrêt de mise en accusation, n'a pu être saisi ou ne s'est pas présenté dans les dix jours de la signification faite à son domicile. »

— Inquisiteur : La Garde suisse ne nous aurait pas permis de saisir le prévenu sans le recours à la force...

— Avocat : Or votre sphère de compétence est tout entière spirituelle, n'est-ce pas ?

— Inquisiteur : Seule une condamnation d'ordre spirituel comptera ici.

— Avocat : Mais permettez-moi d'insister... Le mot « contumace » vient du latin juridique *contumencia*, si je ne m'abuse ? Cela peut se traduire par : « obstination orgueilleuse », sur la base du verbe *tumere*, « se gonfler ». Non, alors non, je refuse de reconnaître que François « se gonfle d'orgueil ». Admettre à son encontre l'emploi juridique du terme infamant de *contumax*, que vous souhaitez introduire ici dans la définition d'un procès par contumace, ce serait le déclarer ipso facto coupable ! L'accusateur, M<sup>gr</sup> Viganó, vient lui-même d'être condamné par contumace à Rome, le 5 juillet 2024. Il a été (justement) excommunié pour « schisme ». Nous ne pouvons, de la sorte, envisager ce procès sous la forme de la *contumencia* sans devoir sans cesse renvoyer dos à dos les accusations et les accusés. Afin d'avancer, concédez-moi qu'il ne sera plus question ici du statut de *contumax*. Que le prévenu compareaisse libre avant d'avoir été jugé. Vous l'affirmiez vous-même en préambule.

— Inquisiteur : Concession acceptée. Qu'en l'instance, ni François ni M<sup>gr</sup> Viganó ne soient, sans instruction plus avancée, tenus pour rebelles par *contumencia*. Par conséquent, Nous vous confirmons la purge de la contumace. Le procès peut-il enfin s'ouvrir ?

— Avocat : Je vous en prie.

— Inquisiteur : Voici donc les dix chefs d'accusation retenus à l'encontre de François, dont nous faisons, non sans impatience, maintenant lecture :

- Primo : François est en rupture avec son prédécesseur Benoît XVI
- secundo : François n'est pas pape (et pas même évêque)
- tertio : François est contre la messe en latin
- quarto : François s'attaque au mariage chrétien
- quinte + : François est un écoterroriste
- sexto (ou tard) : François est pro-LGBT
- septimo : François est communiste
- octo (-puce) : François est un provax génocidaire
- nono : François s'oppose aux apparitions mariales
- déca (-dence) : François est anti-Occident et promigrant.

— Avocat : Bigre !

— Inquisiteur : Rien de moins.

— Avocat : Et rien de plus, j'espère ? Pas d'accusation en hérésie origénienne sur la question de l'apocatastase ?

— Inquisiteur : L'accusation d'apocatastase origénienne n'a pas été retenue, comme Nous vous l'avons signifié plus tôt face à votre légitime inquiétude.

— Avocat : Voilà au moins un sujet litigieux de vidé !

— Inquisiteur : D'« écarté », mais non point de « vidé », car l'enfer n'est pas vide...

— Avocat : Mettons-y au moins le diable pour faire bonne mesure.

— Inquisiteur : Mesure accordée. Mais passons au premier chef d'accusation. Presto !

## Première accusation

« François est en rupture avec Benoît XVI »

— Le grand inquisiteur : Pour rappel, le premier chef d'accusation stipule que « François est en rupture avec son prédécesseur Benoît XVI ». Afin d'entendre les faits incriminants relatifs à cette déclaration, Nous donnons maintenant la parole au représentant de l'accusation. Dénonciateur, Nous vous écoutons.

— Le sycophante : Non seulement Bergoglio est...

— Inquisiteur : Non ! Dites « François ». C'est la désignation requise, n'avez-vous pas écouté ce qui a été dit ? Et ne recommencez plus, ou le « révélateur de figues » sera mis à l'amende. *Graphê Sycophantis*.

— Sycophante : Très bien. Je reprends. Je me reprends. Où en étais-je ?

— Inquisiteur : Au début.

— Sycophante : Non seulement... « François »... est en rupture avec son prédécesseur Benoît XVI, mais en plus démolit-il tout son héritage. Systématiquement, toutes les heureuses mesures que Benoît XVI a prises en faveur de la tradition ont été remises en cause par... « François ». Je pense ici, en particulier, à la messe en latin. La sainte messe tridentine...

— L'avocat de la défense : Permettez ! La question de savoir si « François est contre la messe en latin » relève du troisième chef d'accusation.

— Inquisiteur : Dénonciateur, sachez garder le cap en suivant, scrupuleusement, l'ordre établi pour les débats.

— Avocat : N'y aurait-il qu'en cela que François serait en opposition avec son prédécesseur ?

— Sycophante : Non, bien sûr que non ! mais il y a tant de griefs à formuler que je ne sais par lequel commencer...

— Inquisiteur : Retrouvez surtout le fil de vos idées, sans quoi le procès risque de tourner court. On ne Nous dérange pas impunément.

— Sycophante : C'est que la pression est énorme et l'enjeu colossal... Bon, bon, très bien, voici... Je citerai, pour commencer, sous la plume de Jean-Marie Guénois, un article paru dans *Le Figaro*, en date du 31 décembre 2023, soit très exactement un an après la disparition du pape émérite ; le titre en est éloquent : *Comment François efface l'héritage théologique de Benoît XVI*. Je vous lis le début de l'article : « Le 13 mars 2013, jour de l'élection de François, la succession de Benoît XVI était actée. Le 31 décembre 2022, jour de la mort du pape émérite, sa succession était totalement accomplie. Non que l'épanouissement du pontificat de François ait été empêché par la cohabitation entre les “deux papes”, mais une série de décisions drastiques prises par François depuis l'enterrement de son prédécesseur, donnent l'impression que le pontife argentin, aujourd'hui âgé de 87 ans, presse le pas pour imprimer encore plus profondément sa marque. Comme si la mort de Benoît XVI avait libéré son successeur d'un poids qui l'empêchait d'aller jusqu'au bout de ses réformes, dont la plus durable serait une nouvelle approche de la doctrine catholique. [Or] Dieu sait que le pontificat de Benoît XVI (2005-2013) fut précisément caractérisé par la clarté de la doctrine... »

— Inquisiteur : Et donc ? Ceci n'est que l'opinion d'un journaliste. Assez de subjectivité et d'emploi du conditionnel. Nous entendons établir des faits.

— Sycophante : Cela donne le ton, je trouve. Mais écoutez aussi la suite : « dès le 28 février 2023, le pape François a commencé à éloigner les personnalités qu'il jugeait trop proches du pontificat

précédent. À commencer par M<sup>gr</sup> Gänswein, soixante-sept ans, l'ancien secrétaire personnel de Benoît XVI. Sa fonction officielle de préfet de la Maison pontificale, une sorte de plaque tournante de l'organisation de la vie du pape, a été suspendue. Ce limogeage sans merci... »

— Avocat : Rien d'anormal à cela : on n'allait pas le maintenir *ad vitam æternam* dans le rôle de chapelain privé du défunt. Je crois savoir que François l'a recasé depuis, comme nonce apostolique auprès des Pays baltes.

— Sycophante : C'est qu'il y a une affaire Gänswein à cacher. Les révélations gravitent autour de sa personne...

— Avocat : N'est-ce pas ce prélat à qui le magazine *Vanity Fair* a consacré sa Une en 2013, admirant en lui « le George Clooney du Vatican » ?

— Sycophante : On a le droit d'être beau et respectable, non ? En quoi un physique avantageux gênerait-il le goût pour la vérité chez un homme ?

— Inquisiteur : La « figue » comme l'Avocat, veuillez poursuivre sur la base d'arguments étayés et non sur celle souvent trompeuse des apparences.

— Sycophante : Laissez-moi seulement lire la suite : « M<sup>gr</sup> Gänswein, déjà en disgrâce, avait commis un crime de lèse-majesté. Il avait publié en janvier 2023 un livre de mémoires en plusieurs langues – en français chez Artège, sous le titre *Rien d'autre que la vérité* – où il révélait les difficultés de cohabitation entre les deux papes. En particulier sur le dossier de la liturgie, une question capitale pour Benoît XVI. » Mais, pour vous en convaincre, le mieux serait d'aller à la source même du témoignage. Voici ce que nous rapporte expressément M<sup>gr</sup> Gänswein dans son livre ; je cite : « Lorsque je lui ai demandé son avis (au pape émérite), il a répété que le pontife régnant (François) était responsable des décisions de ce type et devait agir en fonction de ce qu'il considérait comme le bien de l'Église... »

— Inquisiteur : Vous nous trouvez-là fort choqués.

— Sycophante : Attendez ! Écoutez plutôt : « Mais sur le plan personnel, il y voyait un changement de cap décisif et le considérait comme une erreur, car il mettait en péril la tentative de pacification qui avait été faite quatorze ans auparavant. Benoît estimait notamment qu'il était erroné d'interdire la célébration de la messe selon l'ancien rite dans les églises paroissiales, car il était dangereux de mettre un groupe de fidèles à part, en les faisant se sentir persécutés et en leur inspirant le sentiment de devoir sauvegarder à tout prix leur propre identité face à l'“ennemi”. »

— Inquisiteur : Encore une fois, respectez l'ordre établi pour les débats. Reprenez-vous ou Nous vous anathématisons.

— Sycophante : De quel droit !

— Inquisiteur : Du même droit que celui que vous sollicitez auprès de Nous pour faire frapper d'anathème François. Si vous n'avez pas d'autres arguments à faire valoir pour confirmer l'opposition entre les deux prélats, reconnaissez-le, car nous aborderons plus tard la question relative à la messe en latin.

— Sycophante : C'est que...

— Inquisiteur : Sur ce point, vous avez perdu la main. Mais avant que nous ne passions à la suite, la Défense a-t-elle quelque chose à apporter dans le débat sur les preuves d'une rupture consommée entre les deux pontificats ?



— Avocat : Oui, justement, je souhaitais dire, au contraire, ô combien les deux hommes ont avancé de concert et ont mené ensemble durant presque dix années la barque de Pierre...

— Sycophante : Mais il ne peut y avoir eu deux papes légitimes en même temps !

— Avocat : Il est vrai que cela relève du mystère. Le mystère cependant ne devrait pas nous retenir, car l'Église est fondée sur de tels mystères : mystère de l'incarnation, mystère de la résurrection, mystère de la présence réelle...

— Inquisiteur : Attention à vous aussi : il n'y a pas que la « figue », mais aussi l'Avocat, qui peuvent être mis à l'amende. La question de la liturgie eucharistique sera abordée au troisième chef. Combien de fois faudra-t-il vous le rappeler ?

— Avocat : Autant pour moi.

— Inquisiteur : Bien. Poursuivez et concluez votre développement, sans vous perdre en route.

— Avocat : Puisque la partie adverse a cité un journaliste du *Figaro*, permettez-moi de faire, à mon tour, référence à la presse en date du 9 mars 2023, avec un article de Loup Besmond de Senneville, envoyé spécial permanent à Rome pour le journal *La Croix* ; il s'agit en fait d'une recension du livre de Massimo Franco, intitulé : *Benoît XVI, dix années dans l'ombre du Vatican* ; je commence la lecture : « Quels ont été les liens réels entre François et son prédécesseur ? Plus de deux mois après la mort de Benoît XVI, le dernier jour de 2022, la question demeure posée et n'en finit pas d'agiter les débats, au Vatican et ailleurs. Un livre permet d'apporter un éclairage nouveau, et très informé, sur les rapports entre le pape émérite et le pape argentin, dix ans après l'élection de François. [...] Le livre, remarquable, aide à comprendre comment l'idée d'une co-papauté s'est imposée dans l'esprit de certains. » C'est à cette dernière phrase précisément que je voulais aboutir, car elle est révélatrice du mystère inédit au sein duquel les deux hommes ont été plongés collégialement.

— Inquisiteur : Soyez plus explicite.

— Avocat : Je vais en faire la démonstration, mais celle-ci dépassera de loin les critères retenus ordinairement par quelqu'un qui se dit rationnel. N'oublions pas qu'il s'agit de décrire un mystère...

— Inquisiteur : Trêve de suspens. Lancez-vous !

— Avocat : Considérons l'histoire de l'Église sous la forme d'un grand livre prophétique ; or, voyez l'aspect de la Torah conservée dans les synagogues... Elle se présente en l'espèce : il s'agit d'un long parchemin enroulé à ses deux extrémités à des rouleaux, qu'il faut écarter pour en faire la lecture. Vous devez de vos deux mains écarter les deux rouleaux pour dévoiler le texte devant lequel vous vous présentez, mais nul autre que vous ne pourra lire les saintes Écritures en même temps que vous. Vous en ferez donc une lecture à haute voix pour toute l'assemblée. Un seul pape peut parler pour tous les fidèles, mais deux papes – chacun avec l'une de ses mains – peuvent écarter les rouleaux sans plus faire obstacle de leur corps à l'accès pour tous au texte. Lors de ce dévoilement, la Lettre s'offre librement à tous dans toute son ampleur...

— Inquisiteur : Votre propos est sibyllin.

— Sycophante : Talmudique !

— Avocat : Je vous en prie, laissons M<sup>gr</sup> Williamson là où il est. Jésus est né juif et l'Église ne prêche pas un Christ aryen, que je sache.

— Inquisiteur : Oh oh ! mettez un terme à la querelle. Ce n'est pas le sujet du jour, et celui que nous avons à traiter est déjà assez vaste pour nous occuper à plein temps. Mais vous, l'Avocat, donnez à comprendre en clair, et rapidement, votre « parabole ».

— Avocat : Observez les blasons respectifs de Benoît et de François... Qu'y lisez-vous ? Pour celui de Benoît : « De gueules, chapé d'or, à la coquille du même ; la chape dextre à *la tête de maure* au naturel, à la couronne et au collier de gueules ; la chape senestre à l'ours au naturel, lampassé et chargé d'un bâton de gueules croisé de sable. » Et pour celui de François : « D'azur à un soleil non figuré de trente-deux rais d'or, chargé du monogramme IHS surmonté d'une croix pattée au pied fiché dans la barre horizontale du H, le tout de gueules, soutenu de trois clous de sable appointés en bande, pal et barre, le tout accompagné en pointe d'une étoile d'or à dextre et d'une *fleur de nard* de même, versée et posée en bande, à senestre descriptif. »

— Sycophante : Après la talmudique, voici la science héraldique ! Nous voici bien avancés...

— Avocat : Un peu de patience, la démonstration est sur le point d'éclore et d'apporter une révélation... Mais avant cela, une autre pièce du puzzle doit être présentée. Greffier, après l'enregistrement des éléments que sont les deux blasons, veuillez prendre bonne note du contenu de l'article suivant, tiré de la revue *Golias*.

— Sycophante : De *La Croix* à *Golias*, on tombe de Charybde en Scylla : naufrage en vue !...

— Avocat : Revue *Golias*, 11 mars 2013 – notez bien la date –, sous la plume de Romano Libero, dans le *Feuilleton du Conclave* : *Caput Nigrum*, nous trouverons l'extrait annoncé comme décisif pour notre démonstration ; nous lisons : « C'est décidé. Le mardi 12 mars s'ouvrira le Conclave destiné à élire le successeur de Benoît. [...] Et voici que dans les coulisses du Conclave, c'est une variante de la prophétie de Malachie qui suscite bien des conversations. Il ne serait pas indiqué en fait que le 112<sup>e</sup> pape de la liste (266<sup>e</sup> depuis le début de l'Église) serait *Petrus Romanus*, qui serait en réalité le 113<sup>e</sup> ! Il y aurait donc un pape intercalaire avant celui de la fin du monde ! Le Conclave qui s'ouvre n'élirait donc pas le dernier, mais l'avant-dernier. Or, les quelques mots des prophéties de Malachie le concernant auraient été perdus. Il ne subsisterait plus, ici ou là, que deux mots : "caput nigrum". Tête noire. Ce qui relance l'hypothèse d'un Pape africain. [...] Mais rien ne prouve que le *nigrum* (noir) de la prophétie se rattachât à la couleur de la peau du nouveau pontife. On peut raisonnablement forger deux autres hypothèses. Selon la première, le titre de "noir" ferait songer au Pape noir, en l'occurrence le Maître général des Jésuites. En fait, il faudrait y voir l'élection d'un Pape jésuite. » Fin de citation. Bien vu : François est le premier pape jésuite de l'histoire de l'Église. Or, dans les armes de qui retrouve-t-on ce *caput nigrum*, cette tête noire ? Greffier, reprenez, je vous prie, les éléments héraldiques fournis...

— Greffier : Dans celles de Benoît XVI qui, dans sa chape dextre, a une « tête de maure ».

— Avocat : Les armoiries de l'archevêque de Freising, Joseph Ratzinger, futur pape sous le nom de Benoît XVI, contiennent déjà en majesté la présence de son « colistier » ; de même que dans celles de l'archevêque de Buenos Aires, que reconduira comme armoiries pontificales le futur pape François, l'on découvre « une fleur de nard » ; fleur de nard non éclos (pouvant être confondue à l'œil nu avec une simple grappe de raisins) ; fleur de nard non éclos, symbole de... Je vous le donne en mille !

— Inquisiteur : De saint Joseph.

— Avocat : Joseph trône sur le blason de François et François sur celui de Joseph. Et ce, bien avant qu'ils ne fussent papes. De plus, dans l'Antiquité, le parfum de la fleur de nard était d'usage pour les embaumements. François n'a-t-il pas – détail étrange en la circonstance – présidé la cérémonie des obsèques de Joseph (Ratzinger) ? Et vous voudriez les désunir de façon arbitraire, en vous faisant l'écho de rumeurs infondées...

— Inquisiteur : La démonstration est-elle terminée ?

— Avocat : Je tenais à résumer la chose... en vous confirmant qu'il y eut une harmonie parfaite entre l'Église orante du pape émérite reclus à Rome et l'Église militante du pape François sillonnant le monde ; comme le faisait Thérèse de Lisieux en multipliant les petits pas derrière sa clôture pour soutenir la marche d'un missionnaire parti aux pays lointains... Oui, j'affirme que l'Église a respiré durant dix ans avec deux poumons...

— Inquisiteur : Quatre : deux pour chaque homme...

— Sycophante : Trois ! François n'a qu'un poumon. Ce n'est pas un ragot, c'est physiologiquement attesté. Le propos de la Défense s'essouffle...

— Avocat : Joseph aura été son second poumon. À cela, ajoutons que la devise du pape Benoît XVI était – inscrite en latin au pluriel – *Cooperatores Veritatis*, c'est-à-dire « Coopérateurs de la Vérité ». Les coopérateurs furent deux, installés en même temps sur le Siège de Pierre. Un mystère, disais-je.

— Inquisiteur : Et votre histoire de rouleaux ?

— Avocat : La Loi exige deux témoins pour établir avec certitude la vérité aux yeux de tous.

## Seconde Accusation

« François n'est pas pape »

— Le grand inquisiteur : La question soulevée par la première accusation est en partie réglée. Toutefois, ledit dossier n'en sera clos, définitivement, que lorsque le différend autour de la messe en latin aura été abordé et, Nous l'espérons, résolu. Passons, maintenant, au dossier suivant. La seconde accusation est ainsi formulée : « François n'est pas pape (et pas même évêque) ». Dénonciateur, la parole est à vous.

— Le sycophante : Voici que je reprends un peu du poil de la bête ! Je comprends pourquoi j'étais précédemment désorienté : c'était parce que ni « François » ni Joseph Ratzinger n'a été pape un jour ! Il est vain de chercher à les opposer quand ils ne sont ni l'un ni l'autre dans le bon rôle...

— Inquisiteur : Si vous en apportez la preuve, en effet, cela clôturera les débats, et provoquera une condamnation irrévocable des imposteurs.

— L'avocat de la défense : C'est l'idéologie des sédévacantistes que l'accusation tente par là de relayer.

— Sycophante : Exactement, et c'est la seule position qui tienne la route ! Tous les « tradis » qui se proclament *Una cum* se mentent à eux-mêmes.

— Inquisiteur : Qu'est-ce que cette idéologie sédévacantiste ?

— Sycophante : La phase *sede vacante* est un temps extraordinaire, durant lequel le Siègne de Pierre reste vacant. Cela a lieu chaque fois qu'un pape en exercice meurt et que l'on est dans l'attente de l'élection de son successeur... Mais pour les sédévacantistes, les vacances se prolongent... Elles sont même d'une durée douloureusement pesante pour la véritable Église, car, depuis la mort de Pie XII, nous tenons qu'aucun pape n'a pris le relai sur le trône de Pierre.

— Inquisiteur : À vous écouter, l'Église serait comme en l'air ! Volatilisée dans ses institutions, sans chef ni hiérarchie établie, réduite à rien, en somme, atomisée, « protestantisée » !

— Sycophante : Non pas « protestantisée », car les sédévacantistes – Dieu merci –, assurent la perpétuation des rites et offrent au monde une planche de salut par les seuls sacrements encore valides.

— Inquisiteur : Mais pour combien des enfants de la terre, s'il ne reste en exercice, effectivement, qu'une poignée de « valeureux » prêtres estampillés *cachet* ?

— Sycophante : La porte du Salut est étroite, nous avait avertis le Christ...

— Avocat : Étroite ? Vous voulez dire nanométrique ! Il ne s'agit plus ici de faire passer un chameau par le chas d'une aiguille, mais de réduire à la taille de l'Angström l'offre du salut ! Car j'imagine aussi que vous vouez à la damnation tous les non baptisés ?

— Sycophante : Comment en serait-il autrement ?

— Inquisiteur : Cela paraît tout à fait déplorable. Il Nous semble déraisonnable de croire que la Providence puisse laisser s'accomplir un tel gâchis d'âmes... Et puis, vous réduisez à néant tout notre bel ouvrage, à Nous, tribunal de la sainte Inquisition, qui avons déjà tant souffert du jugement de l'Histoire depuis notre institution au XIII<sup>e</sup> siècle, malgré notre souci sincère du salut du plus grand nombre, Nous qui étions avides de voir les âmes rétracter leurs hérésies et les sorciers renoncer à leurs maléfices ! Que penser du travail des inquisiteurs, si tout, ou presque, devait au fil du temps filer droit en enfer ?! Vous Nous avez fait perdre notre quiétude, et quitter notre sage réserve de juge. Soyez-en blâmé.

— Sycophante : Mais... mais c'est que l'affaire est sérieuse. Depuis le nouvel *Ordo* du faux pape Paul VI, les sacres épiscopaux ne sont plus valides.

— Inquisiteur : Quoi ?! Vous, vous... Vous êtes encore plus doué pour la torture que Torquemada !

— Sycophante : Laissez-moi vous en fournir le menu détail...

— Inquisiteur : Aïe ! Aïe, aïe, aïe... Éloignez de moi ce *trepalium* que je ne saurais revoir !...

— Sycophante : Mais il le faut, pourtant. Je vous dois toute la vérité.

— Inquisiteur : Au péril de nos âmes ?

— Sycophante : N'ayez crainte, l'opération théologique sera chirurgicale.

— Inquisiteur : Après le *trepalium* voilà le bistouri ! Rien ne Nous sera donc épargné...

— Sycophante : Allons, allons, soyez raisonnable. Une fois la stupeur passée, vos yeux dessillés, vous gagnerez en force parmi les élus ce que vous aurez perdu en illusions entretenues par la fausse église de Rome.

— Avocat : Tout un programme...

— Sycophante : Pour résumer, avant de pratiquer l'acte chirurgical nécessaire, il faut comprendre que si « François » n'est pas légitimement le pape c'est parce qu'il n'est même pas évêque, son ordination épiscopale ayant eu lieu le 27 mai 1992 selon le nouvel *Ordo*, dont je vais maintenant prouver l'invalidité sacramentelle. Pour exemple, j'ai sous les yeux le livret d'ordination épiscopale de Mgr Olivier de Cagny, en date du 9 septembre 2023, en la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption d'Évreux. Ce nouvel « évêque » est soi-disant « mon » nouvel évêque, là où je suis Normand, habitant Évreux.

— Avocat : Tiens, hasard providentiel, nous avons l'Eure de dépendre du même diocèse ; et M<sup>gr</sup> Olivier de Cagny est aussi mon évêque, mais pour de bon, assurément.

— Sycophante : C'est ce que nous allons voir. J'ouvre le livret de la liturgie d'ordination à la page 13 ; et je lis la formule du sacre...

— Avocat : Vous la prononcerez ici à la place de l'archevêque de Rouen, M<sup>gr</sup> Dominique Lebrun...

— Sycophante : et des trois autres soi-disant « princes de l'Église » présents, à savoir les imposteurs M<sup>gr</sup> Ulrich, archevêque de Paris, M<sup>gr</sup> Nourrichard, évêque émérite d'Évreux et Son « Excellence » M<sup>gr</sup> Celestino Miglione, nonce apostolique en France.

— Avocat : Et en vous substituant à eux, vous pensez valoir mieux qu'eux ?

— Sycophante : Je ne risque... nous ne risquons rien en prononçant cette formule, car elle ne vaut rien, comme nous allons le prouver. Je lis, en tremblant – ouh ouh ! comme j'ai peur de commettre un sacrilège – la partie caduque de la prière liturgique d'ordination épiscopale, aujourd'hui utilisée quasiment partout ; écoutez bien : « Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit souverain que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, l'Esprit qu'il a lui-même communiqué aux saints Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »

— Inquisiteur : Amen.

— Sycophante : Non, non et non ! Le Père ne peut pas donner Son Esprit au Fils, car le Christ le possède déjà en plénitude ! Le don ne peut être unilatéral, puisque l'Esprit procède des deux, Père et Fils, en toute équanimité. Hérésie ! Hérésie !

— Inquisiteur : Ce n'est pas la peine de hurler. La « figue », calmez-vous.

— Avocat : Voici qu'il nous refait le coup du *filioque* : il cherche à nous fâcher à nouveau avec nos Frères orthodoxes, ou quoi ?

— Inquisiteur : La « figue », apprenez qu'un peu de théologie fabrique aussi vite un hérétique obtus qu'un peu de science un athée. Car seul le goût de l'étude, soutenue et toujours renouvelée, vous conduira prudemment, pas à pas, étape après étape, vers une sage appréhension des mystères de Dieu... Pour commencer, apprenez ce que sont les *processions* au sein de la très Sainte Trinité, avant que de ramener votre fraise, la « figue » !

— Sycophante : Quésaco ?

— Inquisiteur : L'Esprit-Saint procède, de toute éternité, du Père et du Verbe. Amen. Quant au Fils de l'Homme, il reçoit de Son Père l'Esprit afin d'accomplir sa mission parmi nous. C'est ce que nous rapporte l'Évangile selon saint Matthieu, aux versets 13 à 17 du chapitre 3 : « Alors paraît Jésus, venu de Galilée jusqu'au Jourdain auprès de Jean, pour se faire baptiser par lui. Jean voulut s'y opposer [— comme vous le faites, la “figue” —] : “C'est moi, disait-il, qui ai besoin d'être baptisé par toi, et c'est toi qui viens à moi !” Mais Jésus lui répliqua : “laisse faire maintenant : c'est ainsi qu'il nous convient d'accomplir toute justice.” Alors, il le laissa faire. Dès qu'il fut baptisé, Jésus sortit de l'eau. Voici que les cieux s'ouvrirent et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici qu'une voix venant des cieux disait : “Celui-ci est mon Fils bien-aimé, celui qu'il m'a plu de choisir.” » C'est ici l'homme en Jésus qui est consacré ; et vous, vous voudriez que l'impétrant à l'épiscopat échappât à cette règle ?

— Sycophante : Mais Jésus-Christ est le Verbe fait chair !

— Inquisiteur : Qui, ici, a dit le contraire ? Le Verbe fait chair, oui, mais pas le Verbe « tout court ». L'union hypostatique, vous en avez entendu parler ?

— Sycophante : Je regarderai parmi les entrées du catéchisme que m'a gracieusement prêté ma très chère fraternité sédévacantiste...

— Inquisiteur : Il y aurait des mises à jour à faire à l'index de votre sacré bouquin.

— Sycophante : *Aggiornamento* ! Quelle horreur !

— Avocat : Et voici que tombe le dernier masque : notre « figue » finit par se détacher complètement de l'arbre en nous avouant qu'elle rejette le Concile. Je sens que l'on va en entendre des « vertes et des pas mûres » sur Vatican II...

— Sycophante : C'est ça, c'est ça... vous voulez savoir de quelle source les pères conciliaires tenaient leur inspiration ? Je vais vous le dire, moi, je vais vous le dire ! Du...

— Inquisiteur : Silence !

— Sycophante : ...

— Inquisiteur : Bien. Maintenant, apprenez ce que Jean-Paul II a glissé, non sans une ironie parfaite, à l'oreille du réticent M<sup>gr</sup> Lefebvre : « Mon cher, vous avez apposé votre signature en bas de plus de décrets que moi lors du Concile... »

— Sycophante : Mais les Pères de ma fraternité sont très savants et disent que...

— Inquisiteur : Ils disent, ils bavardent, ils ergotent, ils cancanent... tandis que l'Église, elle, proclame ! La Défense a-t-elle quelque chose à ajouter ?

— Avocat : Non merci, ça suffira, vous avez assuré le job à ma place.

### Troisième Accusation

« François est contre la messe en latin »

— Le grand inquisiteur : Le précédent débat est clos et la question réglée. Une affirmation schismatique ne saurait servir de base pour contester la conformité des rites d'ordination dans l'Église catholique. Avançons ! Le troisième chef d'accusation se résume par ces mots : « François est contre la messe en latin ». Dénonciateur, vous allez avoir maintenant le loisir d'étaler toute votre « science », pour tenter de creuser un fossé entre les deux pontificats (autour de la question de la messe en latin). Votre patience, lors du premier débat, est récompensée, comme vous pouvez le constater, car nous vous rendons, comme promis, la parole sur le point de savoir si la définition du rite eucharistique divise ou non les papes Benoît et François ? À vous la parole.

— Le sycophante : Merci. La chose est fort simple, en l'occurrence. Elle se résume à la seule formule suivante : *Sede vacante, nihil innovetur*. Ce qui signifie, je le traduis pour tous nos auditeurs : « le siège est vacant, rien ne doit être innové ». La forme traditionnelle en latin de la messe ne saurait être remise en cause par quiconque, puisque, à Rome, plus personne n'exerce la charge de pontife. Les modifications, que dis-je, les changements radicaux, apportés par Paul VI ou François, sont ineptes et non advenus. Il n'y a qu'une seule et unique messe à jamais...

— Inquisiteur : Vous êtes une fois encore à côté de la plaque, à cause de votre tropisme de la « chaise vide ». Et vous dérogez, une fois de plus, à l'ordre établi pour la tenue des débats. Nous vous rappelons que la formule retenue pour ce troisième chef d'accusation est : « François est contre la messe en latin ». Cela ne vous autorise en aucun cas à déclarer invalide la messe selon le nouveau rituel promulgué par Paul VI le 3 avril 1969 (Constitution *Missale Romanum*). La question, ici, n'est pas de savoir si la messe est valide ou non, mais d'expliquer en quoi François s'opposerait à l'ancien rite ? Êtes-vous capable de saisir la nuance ?

— Sycophante : Euh... c'est que... Je m'insurge : encore de la casuistique !

— Inquisiteur : Non, la « figue », Nous ne sommes pas jésuite, mais dominicain ! non pas fils de Loyola, mais de saint Dominique : ni Ignace ni ignare ! Et si vous n'êtes pas intellectuellement de taille, cesser de vouloir finasser avec un jésuite du gabarit de François ! Ridicule, vous boxez à grands coups dans le vide face à son esquive, qui saura toujours anticiper vos lourdes et grossières manœuvres... Et puis, sans inspiration – la véritable, celle qui vient de l'Esprit-Saint –, vous combattez à chaque mauvais pas pour le compte de l'Ennemi...

— Sycophante : Mais c'est François qui a quitté le ring ! Et qui dérobe son *anneau* de pêcheur à la dévotion des fidèles...

— L'avocat de la défense : Permettez : je crois savoir à quoi la « figue » fait référence.

— Inquisiteur : Dites.

— Avocat : Admirez son art de l'esquive : lors d'une audience privée, les invités du Pape ont désiré saluer Sa Sainteté ; lui, bonhomme, leur a tendu chaleureusement la main, pour une franche poignée de main ; mais sous l'œil des caméras, on a pu voir qu'il dérobait sa dextre subitement lorsque l'on cherchait à embrasser son anneau... Scandale ! Scandale, oui ! mais en quoi ? Ce qui doit être un geste d'humilité envers sa personne de la part des fidèles serait-il devenu un dû ? Et quel agrément trouverait le Pape à ce que l'on torde son poignet afin d'accéder avec force superstitions au fameux anneau ? Facétieux, le sourire aux lèvres, on a pu l'observer, c'est exact, les décevoir... Ils ont ainsi reçu la récompense ajustée à leur fausse humilité, à savoir l'humiliation d'un désir de vanité. Ainsi, comme dans la perpétuation à tout prix de l'ancien rite, que recherche-t-on *in fine* ? La gloire de Dieu, ou sa propre édification ? L'Élévation ou un douillet confort spirituel ?

— Inquisiteur : C'est bien vu, l'avocat, mais n'allez pas trop loin, en servant à tous les traditionalistes un sermon aussi dur. Quant à vous, la « figue », arrêtez de jeter le discrédit sur tous les sacrements de l'Église catholique apostolique et romaine. Recentrez-vous sur notre seule préoccupation commune du moment, quant à savoir si les papes Benoît et François se sont contredits au sujet de la messe en latin ?

— Sycophante : François a carrément marché sur les arpions de Benoît, en piétinant toute son œuvre de réconciliation avec l'Église de la tradition.

— Inquisiteur : Non ! ne dites pas l'Église de la tradition pour saluer uniquement les vôtres, car la réconciliation serait impossible si notre Mère, l'Église, n'était celle de la tradition. Halte aux entourloupes de vocabulaire antinomiques !

— Avocat : À ce propos, sur la désignation des termes mêmes du troisième chef d'accusation, permettez-moi de m'inscrire en faux quant au choix de la tournure : « *contre la messe* [en latin] ». Le pape François ne saurait en aucun cas être « contre la messe en latin », pas plus qu'il n'est pour la « nouvelle messe » (de Paul VI). Il y a la messe, qui ne saurait être ni ancienne ni nouvelle, mais éternelle, par la grâce de la perfection accomplie du sacrifice du Christ sur la Croix. Seul le rite peut être déclaré « ancien » ou « nouveau ». Ce qui fait une « sacrée » différence, non ?

— Inquisiteur : Observation justifiée : Nous rétractons les seuls termes de « contre la messe en latin » dans l'intitulé du chef d'accusation, en leur interpolant *ceux-ci* : « François est contre *le rite ancien* de la messe en latin ». Cela convient-il à l'Avocat et à la « figue » ?

— Avocat : Cela convient parfaitement à la Défense.

— Sycophante : Pure casuistique. Cela ne change rien à notre différend.

— Inquisiteur : Bon, bon, très bien. Greffier, notez la modification (consentie) dans la tournure de la phrase portant mention du troisième chef d'accusation.

— Greffier : Le calame a complété la mention.

— Inquisiteur : Reste que, face à l'incrédulité renouvelée de la partie « sédévacantiste » concernant la validité des sacrements de l'Église, Nous nous sentons tenus de rappeler ce qui doit fonder notre foi constante en l'eucharistie et sa célébration : « L'essentiel est de proclamer : que la messe est le sacrifice du Christ renouvelé sur les autels ; sacrifice au cours duquel Jésus est réellement présent, au moment de la consécration eucharistique, sous les espèces du pain et du vin. Présence qui est permanente, même après la célébration de la messe ; et ceci par le ministère des prêtres qui ne pourront jamais être remplacés par des non-prêtres, dans l'exercice de ce pouvoir sacré qu'ils tiennent de leur ordination. Il nous semble plus important de lutter pour affirmer ces vérités fondamentales qui appartiennent au domaine des vérités révélées, même si la question du rite a, elle-même, toute son importance et toute sa gravité. » Déclaration tirée de la Charte de l'association CREDO, publiée dans les années 70, pour répondre aux critiques déjà vives à l'époque de la promulgation du nouvel *Ordo*. Aussi, concernant le rite, trois choses sont-elles nécessaires, tandis que les autres, plus ou moins variées, agréables aux sens, judicieuses ou redondantes, paraissent, en somme, accessoires. Ce qu'il est nécessaire de retenir, ce sont les paroles mêmes de Jésus au soir de la Cène, le Jeudi saint, et ce qu'elles impliquent : à savoir le pain et le vin, dont les espèces sont introduites par le geste de l'OFFERTOIRE ; suivi par la CONSÉCRATION avec l'actualisation *in Persona Christi* des paroles du Messie par le prêtre : « Ceci est mon corps livré pour vous » ; de même pour la coupe ; source et nourriture de vie éternelle partagées avec ses disciples au moment de la COMMUNION. Trois temps : offertoire, consécration et communion sont nécessaires ; que vous avez pu, dans les âges de l'histoire de la liturgie, découvrir, soit habillés des plus beaux atours, soit sous des aspects aussi dépouillés de



toute beauté que ceux du Christ en sa kénose. Imaginez bien qu’au fond des catacombes, les assemblées ne sentaient pas la rose ! Nous avons certainement, après le concile, connu une période douloureuse, où les saintes espèces étaient servies dans des écuelles et des bols de mauvais gré. Mais est-ce là une raison pour « jeter le bébé avec l’eau du bain » ?

— Avocat : Une seule fois, j’ai assisté à une « messe » invalide : c’était chez les dominicains de Rixensart ; constat accablant, on m’expliqua à la sortie qu’il n’y avait pas eu de consécration...

— Sycophante : Ce n’est pas chez nous que de pareilles choses arriveraient.

— Avocat : Certes, au regard de la consécration, mais qu’en dire sous l’angle de la communion ? « Pierre » d’achoppement, vos prêtres célèbrent le divin sacrifice *Non una cum*...

— Sycophante : Mais qui a ouvert les hostilités ? Qui ? Je vous le demande ? Je me vois dans l’obligation de citer à nouveau Jean-Marie Guénois, journaliste au *Figaro*, dans un article du 14 juin 2022 : « À vrai dire, un feu nucléaire a été déclenché il y a un an, le 16 juillet 2021, avec la publication d’un motu proprio (un décret ayant force de loi) intitulé *Traditiones Custodes*, signé par le pape François. Il abrogeait la libéralité ouverte par Benoît XVI, en 2007, de permettre la célébration de la messe selon le rite préconciliaire, dit “saint Pie V”, considéré comme un rite “extraordinaire” et soumis à des conditions de mise en œuvre très souple. Cela a été une de ses grandes réformes emblématiques. Benoît XVI, son prédécesseur, était persuadé que l’avenir de l’Église passait par la réconciliation entre la tradition et la modernité. Cette vision, il l’appelait “l’herméneutique de la continuité”. Alors cardinal, il avait mûri cette théorie en analysant les échecs pastoraux du concile Vatican II, conçu en “rupture” avec la tradition. »

— Inquisiteur : C’est bien, la « figue », pour le coup, vous êtes en plein cœur du sujet. Je vous en félicite. Que va répondre à cela la Défense ?

— Avocat : Eh bien ! en citant, également, à nouveau Loup Besmond de Senneville, avec un article publié dans *La Croix* le 20 décembre 2021 : « (Dans ses *responsa ad dubia* [du 18 déc. 2021]), Rome met en garde contre les “polémiques stériles, capables uniquement de créer des divisions, dans lesquelles le fait rituel est souvent exploité par des visions idéologiques”. » Pointant d’ailleurs, la duplicité des prêtres autorisés à célébrer selon l’ancien rite, qui au lieu de pratiquer selon les besoins dans les deux rites, dès lors qu’ils sont autorisés au premier, délaissent l’autre avec mépris : « De même, le document de la Congrégation répond sans détour au sort qui doit être réservé aux prêtres refusant de concélébrer la messe chrismale, qui réunit chaque année les prêtres d’un diocèse autour de leur évêque. Ainsi, un prêtre qui a obtenu l’autorisation de célébrer selon le rite ancien ne peut plus “continuer à bénéficier de cette concession” s’il ne reconnaît pas “la validité et la légitimité de la concélébration – refusant notamment de concélébrer à la messe chrismale”. » Que dire et penser des ecclésiastiques qui refusent de célébrer la messe autour de leur évêque, sous prétexte que la concélébration implique explicitement en ce cas l’usage du rite de Paul VI ? Je vous le demande ?

— Inquisiteur : Ah, enfin, on s’amuse, à fleurets mouchetés, autour d’un sujet bien circonscrit. Mais reprenez donc vos assauts... Que cette courte interruption n’émousse pas la fine pointe de ce duel ritualisé.

— Avocat : Je souhaiterais, pour ma part, que l’Église soit délivrée de ces querelles byzantines...

— Sycophante : Peine perdue avec François. Voyez la réaction d’un « tradi », Laurent Dandrieu, dans une tribune de *Valeurs actuelles* en date du 22 juillet 2021 : « Pour une fois que quelque chose marchait au sein de l’Église catholique, il fallait bien que quelqu’un s’attache à le briser. Il est pour le moins scandaleux que ce soit le pape lui-même. Depuis que Benoît XVI, par son motu proprio *Summorum pontificum* de 2007, leur avait permis de sortir du ghetto, les traditionalistes ne cessaient

de se développer. Très minoritaires dans l'Église, ils fournissent aujourd'hui une part croissante des vocations – jusqu'à 25 % en France certaines années. Au-delà de la croissance démographique de ses familles nombreuses, ce milieu ramène à la foi de nombreux jeunes, séduits par la sacralité de la liturgie traditionnelle et l'évidence avec laquelle elle manifeste la présence réelle de Dieu. Or c'est cette liturgie que le pape François vient de remettre en cage par son motu proprio *Traditionis Custodes*. [Les traditionalistes] sont accusés par le pape (sans preuve) de se considérer comme la "vraie Église" et de "blesser l'unité" du catholicisme. La confondant avec une uniformité caporalisée, c'est au nom de l'unité que le pape les voue aux catacombes, les met sous surveillance d'évêques transformés en simples préfets, les condamne à une mort lente dans des réserves d'Indiens, dans des périphéries où l'on se promet de ne les visiter que pour les surveiller. Sèche, cassante, péremptoire, la lettre qui accompagne ces mesures n'a pas un mot paternel pour ces fidèles : il ne traduit à leur égard que mépris et méfiance, avec une violence qui a choqué jusqu'à nombre d'évêques, qui s'en désolent en privé. Contrairement aux lefebvristes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX), ils avaient fait le choix de la fidélité à Rome et sont aujourd'hui récompensés à coups de bâton. Le principal effet de cette politique de gribouille sera de jeter les fidèles dans les bras de la FSSPX, la mouvance la plus hostile à Vatican II, et d'assurer le triomphe au sein de celle-ci de sa tendance la plus dure, celle pour qui rien de bon ne saurait venir de Rome... »

— Avocat : Ce à quoi je répondrai par la voix de M<sup>gr</sup> François Blondel (évêque émérite de Viviers) dans *La Croix* du 27 décembre 2021 : « La violence "réactionnaire" montre, il me semble, que le pape a eu raison d'intervenir. C'est bien une "Église" complète, à part, à côté qui se constituait petit à petit et qui s'est sentie menacée. Peut-être ai-je été (avons-nous été) un peu complice dans ce laisser-faire. Que des personnes classiques, facilement critiques, posant des questions se réunissent entre elles, après tout cela nous laissait tranquilles. Mais le parallélisme s'intensifiait. Catéchisme, patronage, petite école, refus de communion dans la main pour les personnes de passage... On appelait, on formait, on ordonnait des prêtres uniquement pour ces communautés et, bien sûr, ils les développaient avec leur allant et leur dynamisme. Le pape a rappelé l'unité première. »

— Inquisiteur : Parfait ! C'est trop beau, un régal : Vous, si prompts à vous écharper et presque aussi doués pour la joute... Mais vous faites figure de piètres duellistes en comparaison des saisissantes estocades de François, là s'adressant aux évêques et prêtres siciliens le 9 juin 2022 : « Vous avez encore les dentelles... mais où sommes-nous ? Soixante ans après le Concile ! C'est beau de rendre hommage à sa grand-mère, mais c'est mieux de célébrer sa Mère, sa Sainte Mère l'Église... »

— Avocat : OK, signal reçu. J'ai compris, je baisse la garde et rengaine. L'angle d'attaque qui consiste à échanger coup pour coup, toujours plus aigu, nous enferme et nous exclut tous. Pour sortir de l'impasse, il nous faut l'arbitrage d'une autorité supérieure. Ouvrons le Code de droit canon : que nous dit-il, face à une telle situation ? Qu'est-ce qui fonde l'autorité en pareille matière ?

— Inquisiteur : Nous avons cru vous entendre dire que vous ne connaissiez rien en matière de canons ? Et voilà que vous sortez l'artillerie lourde !

— Avocat : Je me suis un peu renseigné avant de venir. Les *Normae generales* se trouvent au début de l'épaisse couche de sédiments du Code de droit canonique ; et puis j'ai l'habitude d'éplucher les tomaisons mastoc du Dalloz...

— Inquisiteur : Nous vous écoutons.

— Avocat : Dans les *Normae generales*, donc, on trouve le principe fondamental en droit canon qui précise que toute **autorité** dans l'Église s'impose dans la limite de sa propre juridiction. Nous recherchons – pour rappel –, ce qui pourrait fonder l'autorité en matière de rites. Le droit canonique, lui-même, peut-être ? Eh bien non, car nous lisons au canon n° 2 (il n'y avait pas à aller chercher très

loin) : « Le Code, la plupart du temps, ne dit rien des rites et cérémonies que prescrivent les livres liturgiques, approuvés par l'Église latine dans la célébration de la messe, dans l'administration des sacrements et dans les autres actions sacrées. C'est pourquoi toutes les lois liturgiques conservent leur force, à moins qu'elles ne soient expressément corrigées dans le Code. » Donc, le Code n'a pas vocation à rédiger les rituels. Simple question de place à accorder à une aussi dense matière, dans un ouvrage déjà très riche ? Non, ce vide s'explique par l'**autorité** même que le Code désigne pour légiférer en matière liturgique. Et à qui le Code remet-il les clefs ?

— Inquisiteur : Au pape.

— Avocat : Je disais – un peu plus tôt – que le droit canonique précise que toute autorité s'impose dans la limite de sa propre juridiction. Ceci implique que le successeur du détenteur d'une charge au sein de l'Église peut modifier ou annuler les dispositions antérieures prises par son prédécesseur. Il en va ainsi des mesures engagées par un évêque dans son diocèse qui demeurent en usage tant qu'une autorité supérieure, ou qu'un successeur au même siège épiscopal, n'en décide autrement. Quant au pape, le même principe s'applique, d'un successeur l'autre, à la différence près que le temps de son pontificat, aucune autorité humaine ne se trouve au-dessus de lui pour lui imposer quoi que ce fût ou défaire ce qu'il eût entrepris. Ce qui fait du pape le législateur suprême. Et c'est pourquoi les décrets pontificaux sont marqués du sceau de cette mention exclusive, *Ad perpetuam rei memoriam*, indiquant que seule l'autorité d'un nouveau pape aura pouvoir sur cette décision. Seuls les documents garantis par le privilège de l'**infaillibilité** et libellés comme tels deviennent des articles de foi inaliénables et irrévocables.

— Inquisiteur : Bel effort de présentation...

— Avocat : Or la Constitution *Quo primum* de saint Pie V n'est pas frappée du sceau de l'infaillibilité... Sa matière est donc réformable ; et avant que Paul VI ne promulgue son « nouveau missel », de nombreux papes avant lui étaient déjà intervenus pour modifier le rite tridentin : Clément VIII, avec *Cum Sanctissimum* (en 1604) ; Urbain VIII, avec *Si quid est* (en 1634) ; Pie X dans la bulle *Divino Afflatu*, remise en ordre et poursuivie par Benoît XV et Pie XII... Et puis, il faut signaler que Pie V lui-même utilisa ce pouvoir réformateur en faisant annuler de son temps l'usage de tous les missels dont les constitutions liturgiques avaient moins de deux siècles ! La réforme liturgique relève ainsi du seul privilège pontifical.

— Inquisiteur : *Ite missa est* !

— Sycophante : La formule claque fort ! C'est qu'elle provient de l'ancien rite...

— Avocat : Il s'agit donc, très simplement, en toute humilité, d'obéir au Pape.

— Sycophante : Mais il ne nous demande rien moins que de nous automutiller ! C'est inacceptable et criminel.

— Avocat : Lorsque le Roi Salomon, pour arbitrer le conflit entre les mères concurrentes se disputant le même enfant, a demandé au soldat de couper le nourrisson fruit du litige en deux, ce garde a-t-il refusé de tirer son épée, au prétexte que l'on ne « trucidait pas les mioches » ? A-t-il déclaré qu'il lui était impossible d'exécuter l'ordre royal ? S'il avait agi ainsi, non seulement il n'y aurait pas eu révélation de la vérité, mais par sa rébellion, possiblement le renversement du trône de David !... Sycophante ! Apprenez à obéir avant de dénoncer l'ordre reçu... Surtout lorsque l'ordre émane du Pape... et que vous vous dites « catholique ».

— Sycophante : Mais ce n'est pas mon pape ! PAS mon PA-PE !

— Inquisiteur : La « figue », François a exprimé son sentiment au contact de vos semblables : « J'essaie de comprendre ce qu'il y a derrière des personnes qui sont trop jeunes pour avoir vécu la

liturgie préconciliaire, mais qui la veulent quand même. Parfois, je me trouve face à des personnes très rigides. »

## Quatrième accusation

« François s'attaque au mariage chrétien »

— Le grand inquisiteur : Nous statuons que François n'est pas « contre la messe en latin », mais « contre la diffusion de l'ancien rite de la messe en latin ». La procédure engageant les trois premiers chefs d'accusation est déclarée close. Nous pouvons passer à la suite... Mais avant cela, Nous estimons que la qualification du représentant de l'Accusation, pour exposer des griefs, est devenue douteuse (dans ses diverses modalités d'expression) par l'aveu même de sa position schismatique ostentatoire. Sycophante, assurez le tribunal de votre entier et bon vouloir, sans quoi Nous serions dans l'obligation de mettre fin sur le champ à l'ensemble de la procédure engagée contre François.

— Le sycophante : Très bien, je renonce – opportunément – à mon discours schismatique ; mais il n'en demeure pas moins un biais par lequel François s'expose toujours à la controverse : concédant que les papes précédents aient été papes (ceci faisant de Benoît XVI le dernier pape à avoir été réellement pape) ; considérant l'anomalie historique qu'a constitué la présence à Rome de « deux papes » en même temps (dix ans durant) ; arguant qu'il demeure (de ce seul fait de *doublon*) un doute concernant le « second » ; ne pouvant trancher pour ou contre au regard d'une situation sans précédent notoire apte à nous éclairer sur la légitimité de cette situation bicéphale ; j'affirme qu'il nous reste un moyen, cependant, pour évaluer le « prétendant » demeuré en place après le décès de Benoît XVI : Que François ait commis, depuis lors, la moindre hérésie, et nous pourrions conclure qu'il ne saurait être ou avoir été pape, étant précisé que, par son **infaillibilité**, un pape ne peut se tromper ni tromper les autres en ce qui regarde le dogme, les sacrements ou la doctrine morale. S'il est prouvé qu'il s'attache à détruire le *sacrement du mariage*, par exemple, qu'il soit déclaré anathème et déchu de son prétendu titre de pontife suprême.

— Inquisiteur : Vous vous mettez à la casuistique ?

— Sycophante : Je m'adapte à la demande.

— Inquisiteur : Admettons. Votre hypothèse est retenue (mais à titre d'hypothèse). Vous aurez donc à faire la démonstration que « François s'attaque au mariage chrétien », comme stipulé dans le quatrième chef d'accusation. Bien retombé sur vos pieds, la « figue » !

— L'avocat de la défense : La défense accueille favorablement l'image d'une potentielle mise à pied de la « figue ».

— Inquisiteur : Nous verrons cela. Il est averti. Sycophante, sachez être... plus – disons – « modeste ».

— Sycophante : Entendu. Pour faire bref, mais net : François a totalement démonétisé le caractère indissoluble du mariage chrétien en autorisant à la communion les divorcés remariés. Il a consacré l'adultère !

— Avocat : Où lisez-vous cela sous sa plume ?

— Sycophante : Dans l'exhortation *Amoris laetitia* sur la famille en 2016, rédigée avec l'aide – il est vrai – et la complicité de la plume délirante de l'archevêque de La Plata, M<sup>gr</sup> Victor Manuel Fernández, depuis nommé – tenez-vous bien –, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi – rien que cela ! Fernández était déjà célèbre pour ses ouvrages pornographiques...

— Avocat : Les avez-vous lus ?

— Sycophante : Non.

— Avocat : Moi, non plus. Ce que j'ai pu en entendre dire de plus sérieux laisserait à penser qu'il s'agit d'une méditation autour des états d'*extase mystique*. Mais je n'en sais guère plus. Cependant,

à vous suivre, la troublante œuvre du Bernin, qui ne peut laisser de marbre, représentant sainte Thérèse d'Ávila renversée d'extase, ne devrait pas être exposée, ni admirée, ni être commentée...

— Inquisiteur : Il y a aussi l'exemple de la bienheureuse Ludovica Albertoni... Mais parlons-nous ici de « mariage mystique » ou de l'union de couples humains par le sacrement du mariage ? Avec l'extase ou l'orgasme, comme aurait pu l'identifier M<sup>gr</sup> Fernández (mais cela reste à vérifier, puisque personne ne semble l'avoir lu), vous commencez, tous les deux, par la fin. Reprenez les choses dans l'ordre...

— Sycophante : Je maintiens que François discrédite le mariage et incite à la débauche en ouvrant l'accès à la communion aux couples adultères... et aux fornicateurs de tout poil.

— Avocat : Je citerai, pour donner de la « chair » au débat, le célèbre écrivain catholique Joris-Karl Huysmans, dont *les Rêveries d'un croyant grincheux* vont nous ouvrir les yeux sur des perspectives très terre-à-terre : « Il est vrai que l'œuvre de la chair est peut-être plus grave par les suites qu'elle entraîne que par l'acte même qu'on accuse. Elle vous désespère, vous détourne de la religion, du confessionnal, vous suggère l'envie de tout abandonner quand on l'a commise. Elle est la pierre d'achoppement des jeunes. Une fois que le jeune homme a goûté de la femme, il se confesse une fois, deux fois, et, comme c'est toujours à recommencer, il lâche tout. À plus forte raison si, au lieu d'aller de l'une à l'autre, il contracte une liaison. Ici nous arrivons à l'une des misères de cette théologie qui met Dieu dans de petites boîtes avec défense d'en sortir, dans un gaufrier où on le restreint, qui est la science de l'orgueil humain. L'injustice apparaît criante, antimorale même, si l'on peut dire, car elle est une prime à la débauche. Un homme, agité par des forces mauvaises, court d'une fille à une autre, se livre aux derniers abandons et aux derniers excès. Il se confesse : c'est la faiblesse humaine, il est absous ! Un autre homme, qui a horreur du libertinage et qui, pour une cause ou pour une autre, ne peut se marier, fait connaissance d'une fille honnête et vit avec elle, comme mari et femme : celui-là ne peut être absous ! Parce qu'il y a continuité avec la même [en dehors du mariage, ou adultère parce qu'il fut marié avec une première dont il a divorcé]. [Ou bien encore,] des gens sans fortune se marient. Ils ont un enfant, ils en ont deux. Ils peuvent les nourrir à peine. Ils prennent certaines précautions pour ne pas accroître leurs charges. Péchés mortels. *Non licet*. Une femme n'a pas de santé, le médecin déclare que, si elle est à nouveau enceinte, elle risque sa vie. Le mari use de subterfuges pour ne pas tuer sa femme. Péchés mortels. *Non licet*. Les péchés se continuent. Les conjoints deviennent des habituels. Le prêtre ne peut les absoudre. Voilà des gens privés de sacrements, à la porte de l'Église. Le mari n'a qu'à rester chaste, direz-vous ? Mais pardon, si cet homme s'est marié, c'est sans doute qu'il n'avait pas de goût pour cette vertu, et vous, vous le lui imposez comme à un prêtre, comme à un moine. [...] Tel est le résultat de l'enseignement théologique. Ça a été inventé par qui ? Cela a peut-être eu sa raison d'être. À l'heure actuelle, c'est toute une partie de la population qui, pour ce motif, finit par perdre la foi et désert l'Église. Il ne s'agit pas d'altérer l'immutabilité des dogmes, mais de s'adapter aux conditions de la vie moderne. » Ceci a été écrit en 1904 !

— Sycophante : De tels propos sont aussi scandaleux aujourd'hui qu'hier !

— Avocat : Permettez juste que je reprenne la lecture du texte de Huysmans, précisément où je venais de l'arrêter : « L'on dira : “Mais l'Église est une, elle ne peut revenir sur ce qu'elle a décrété, s'approprié au besoin des temps. S'il en était ainsi, ce serait à bref délai sa pleine déchéance.” Mais cette assertion n'est guère exacte. L'histoire le prouvera. » Vatican II nous a offert, je l'espère, cette mise à jour, cette mise à niveau.

— Sycophante : *Aggiornamento* ! Quelle horreur !

— Avocat : Vous serez donc toujours incapable de faire le distinguo entre un enseignement à portée doctrinale et une exhortation à des fins pastorales ? Je vous plains, et surtout ceux que vous auriez à guider ou à administrer....

— Sycophante : Le mariage est une chose sacrée ! Nul n'y touche.

— Avocat : Pas même ceux qui se marient ? S'il n'y a que des contraintes à se marier, créant ainsi tout un parcours d'obstacles pour les conjoints dans leur vie de foi, on comprendra pourquoi de moins en moins de jeunes gens s'unissent devant Dieu à l'église, et préfèrent « papillonner » entre deux confessions...

— Sycophante : François s'est attaqué, sournoisement, au mariage chrétien, et cela le désigne comme un fourbe hérésiarque.

— Avocat : Où lisez-vous que François dévalorise le mariage ? Je lis plutôt que – étant encore archevêque de Buenos Aires –, il déclarait dans une lettre à M<sup>gr</sup> Juste Carbajales, en date du 5 juillet 2010 : « L'essence de l'être humain tend à l'union de l'homme et de la femme comme lieu d'accomplissement réciproque, d'attention et de soins, et comme voie naturelle de la procréation. Cela confère au mariage sa transcendance sociale et son caractère public. Le mariage précède l'État, il est le socle de la famille, la cellule de la société, antérieure à toute loi et même à l'Église. » Voyez, le mariage est même défini comme un mystère qui précède la fondation de l'Église et qui prime sur toute loi.

— Inquisiteur : Greffier, veuillez enregistrer cette pièce de choix, cette précieuse déclaration. Il nous faudra du temps pour en apprécier toute la portée théologique et anthropologique, qui nous apparaît assez vertigineuse.

— Avocat : Vous ne croyez pas si bien dire, et votre estimation, intuitive, ouvre, en effet, sur un filon d'or pur à exploiter...

— Inquisiteur : Ravissez-nous par quelques reflets de son miroitement que vous auriez su entrapercevoir, capter ?

— Avocat : Il faudrait ici non plus faire référence à François seul, mais également aux enseignements de saint Jean-Paul II, avec sa *théologie de la sponsalité*.

— Inquisiteur : Serions-nous totalement hors sujet ? Nous n'en serions pas moins curieux d'en savoir davantage...

— Avocat : Je ne peux que vous renvoyer – ainsi que nos auditeurs – à l'imposante production de Jean-Paul II sur le sujet de la sponsalité, lui qui a parfaitement exposé ces choses saintes et novatrices, bien mieux que je ne saurais vous l'expliquer.

— Inquisiteur : Dites-en rapidement un mot.

— Sycophante : Seulement si cela a à voir avec notre débat sur le mariage !

— Avocat : Absolument. *Sponsa* est un mot latin, qui désignait, dans la Rome antique, la jeune fille promise par son père à un homme en mariage ; ce nom, qu'elle recevait, lui conférait un statut légal, qui garantissait l'engagement contracté. Gardons cela en mémoire. Voici maintenant une citation de Jean-Paul II, tirée de son encyclique *Redemptoris Custodes* : « Ce qui s'est accompli en Elle par le fait de l'Esprit-Saint exprime en même temps une particulière confirmation du *lien sponsal* qui préexistait entre Joseph et Marie. » Avant même que Marie ne répondît favorablement à la Parole adressée par l'Ange, Elle avait déjà répondu favorablement à l'appel de Dieu en recevant pour Époux Joseph ; car Dieu le Père avait accordé l'Immaculée à l'homme juste. L'*Union sponsale* des époux est préexistante à l'incarnation et à l'enfantement de l'Église. Ce qui nous ramène à la déclaration

précédente de François, qui affirmait que « le mariage est antérieur à toute loi et même à l'Église ». Oui, le mariage est une aventure sacrée, plus sacrée et plus précieuse encore que nous ne saurions le concevoir. Ce n'est pas seulement le lieu du don de soi et de la fécondité, mais aussi celui de la rédemption de l'humanité... Je ne saurais en dire davantage, n'étant ni théologien ni un mystique ; et puis ces choses saintes sont comme voilées dans le silence : « Saint Joseph, ayant été choisi par Dieu pour être son image envers son Fils unique, n'a point été établi pour aucune fonction publique dans l'Église de Dieu, mais seulement pour exprimer sa pureté et sa sainteté incomparables qui le séparent de toute créature visible : de là vient qu'il est le patron des âmes cachées et inconnues. [...] C'est un saint caché que Dieu a voulu tenir secret pendant sa vie, et dont il s'est réservé à lui seul les occupations intérieures, sans les partager aux soins extérieurs de l'Église. » Jean-Jacques Olier (1608-1657) nous laisse ici disposer dans la discrétion de ce saint mystère...

— Sycophante : Si le mariage est plus que le mariage, car à vous entendre, il serait le « premier sacrement » de Dieu, raison de plus pour que l'Église le préserve offert à l'humanité dans toute sa pureté.

— Inquisiteur : Vous marquez un point... un point capital, la « figue ». Même au prétexte d'une approche à visées pastorales, on ne saurait assumer le risque de galvauder un tel sacrement. Et ni M. Huysmans ni les fidèles qui ont si mal reçu l'encyclique *Humanae vitae* de Paul VI condamnant l'usage de la pilule ne sont légitimes à nous faire la leçon en cette affaire sacrée.

— Avocat : Il ne s'agit pas, par la doctrine, de forcer les consciences à faire le bien voulu par Dieu, mais à les éveiller à la valeur supérieure de ce bien. La pastorale n'a pas vocation à détourner la doctrine afin de la rendre « vivable », mais à attirer l'attention de tous sur les enjeux qui s'en dégagent...

— Inquisiteur : L'ouverture, même sous conditions, de la communion aux divorcés remariés a donc, bel et bien, créé les conditions d'un litige... autour de la définition des tenants et des aboutissants du sacrement du mariage. D'autant plus que le Christ, qui a assoupli bien des règles, a réaffirmé l'indissolubilité du mariage en des termes qui ne laissent courir aucun aménagement ni concession. En saint Matthieu, chapitre 19, versets 3 à 9, on lit : « Des Pharisiens s'avancèrent vers [Jésus] et lui dirent : “Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ?” Il répondit : “N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, *les fit mâle et femelle* et qu'il dit : *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair*. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni !” Ils lui dirent : “Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de *délivrer un certificat de répudiation* quand on répudie ?” Il leur dit : “C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais au commencement il n'en était pas ainsi. Je vous le dis : Si quelqu'un répudie sa femme – sauf en cas d'union illégale – et en épouse une autre, il est adultère”. »

— Avocat : Il avait donc été accordé, du temps de Moïse, une concession...

— Sycophante : Retoquée par le Christ !

— Inquisiteur : Le mariage est un mystère vertigineux... Comme le dit saint Paul aux Éphésiens : « Ce mystère est grand, je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église. »

— Avocat : Et nous rejoignons le propos sur la *sponsalité*. L'apôtre des nations semble nous en avoir fourni comme l'esquisse...

— Inquisiteur : Nous sommes encore « sous l'ombre » du mystère... Qu'ajouter ?

— Avocat : L'exemple édifiant d'une béatification : avec la famille Ulma, élevée à la gloire des autels (le 10 septembre 2023), ce ne sont pas, isolément, un homme et une femme, mariés chacun de leur



côté, mais ensemble, en couple, que François a voulu célébrer et voulu que l'on célèbre. Une première ! Une première qui sacralise, par leur exemple conjoint, une vie vécue dans le sacrement du mariage.

— Inquisiteur : La famille Ulma... Greffier, notez, notez ce nom.

— Greffier : [H]ulma ? avec un H ou sans H devant ?

— Avocat : Ulma : U-L-M-A, comme ça se prononce.

## Cinquième accusation

« François est un écoterroriste »

— Le grand inquisiteur : Après un examen minutieux du dossier, Nous ne pouvons pas dire que « François s'oppose au mariage chrétien ». Nous portons, toutefois, un avis réservé sur sa pastorale. Sans aller jusqu'à émettre des doutes sur sa solidité doctrinale, Nous reconnaissons qu'en l'absence d'un approfondissement quant à la « destination » du sacrement de mariage, il Nous paraît difficile de juger du bien-fondé des concessions faites aux divorcés remariés par François.

— Le sycophante : Quelle tournure de phrase alambiquée !

— Inquisiteur : ... Poursuivons. Le prochain chef d'accusation, le cinquième, s'énonce comme suit : « François est un écoterroriste ». À l'évidence, si François s'avère être un activiste ultra-violent à la sauce « Hulk », il se verra aussitôt déchu de la dignité de pape. À vous, la « figue » !

— Sycophante : Je vous propose une petite mise en situation. Imaginez la scène suivante : François a convié la presse internationale dans la chapelle Sixtine ; là, devant les caméras du monde entier et sous les yeux scrutateurs des journalistes et des officiels, il dégaine soudain un pot de peinture – orange –, l'ouvre et en projette le contenu au plafond de Michel-Ange ! Stupeur, effroi, consternation... Et François, la soutane blanche devenue couleur de Guantánamo, de hurler : « Il y a urgence AB-SO-LUE ! Sauvons la Planète ! » ; tandis que du plafond dégouline un liquide ocre comme du sang de coléoptère... Du ciel de la chapelle, Dieu s'efforce toujours de tendre son bras vigoureux et aimant vers Adam, qui lui répond mollement d'un geste indolent, le poignet fléchi, la main vague avec son index à demi déployé... « ADAM ! l'interpelle François, qu'as-tu fait du Jardin d'Éden ? »

— Inquisiteur : Vous Nous avez surpris, la « figue ». Vous savez être très drôle : ce n'était pas la sauce « Hulk » annoncée, mais de la béarnaise !

— L'avocat de la défense : J'eusse préféré, quant à moi, que François commît l'attentat contre l'unique toile de Torrentius, *Nature morte avec brides et mors*...

— Inquisiteur : Trêve de plaisanteries. Qui peut croire que François est capable d'un tel *happening* ?

— Avocat : Lequel ? Celui contre l'œuvre de Dieu ou celui contre l'expression picturale de la perversité du diable ?

— Inquisiteur : N'allez pas introduire des quintes diminuées dans notre débat. L'un comme l'autre, l'Avocat et la « figue », recentrez votre propos. Dès maintenant.

— Sycophante : Je n'ai rien exagéré, ou presque. « François » est un adepte du culte de la Terre mère, de Gaïa, sa déesse chérie. Écoutez donc cet extrait de son *message aux jeunes économistes et entrepreneurs* réunis à Assise, le 2 octobre 2021 : « Notre mère la Terre gémit et nous avertit que nous approchons de seuils dangereux. Vous êtes peut-être la dernière génération qui peut nous sauver, je n'exagère pas. »

— Avocat : Selon vous, François placerait la Terre au-dessus de tout ? C'est ridicule. Et si la Terre est notre mère nourricière et notre berceau naturel, notre vraie mère demeure au-dessus d'elle à veiller sur nous. Et voici une citation de François, dans *Dieu est jeune*, pour élever le débat : « Dieu nous fait naître tous, sans distinction. Dieu est aussi notre mère. »

— Sycophante : Et voilà, maintenant, que Dieu est une « maman ». C'est la fameuse Pacha Mama, devant laquelle François s'est prosterné !

— Avocat : Il s'est incliné en signe de remerciement pour un cadeau qu'on lui offrait, rien de plus... Et concernant notre « maman » Dieu, ce ne serait pas en contradiction avec la plus illustre tradition : celle des Hébreux. Relisez l'Ancien Testament : Dieu y est souvent évoqué d'après les qualités d'une mère aimante, pleine de tendresse et de sollicitude pour les siens.

— Inquisiteur : Nous ne sommes pas ici pour discuter du « sexe des anges ». En tout cas, pas avant le prochain dossier, le dossier LGBT+. Messieurs, faites preuve d'un peu de discipline dans la conduite de ce débat. Il y a un document incontournable sur le sujet : l'encyclique de François *Laudato Si'*. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? Logiquement, vous auriez déjà dû vous en emparer. Greffier, introduisez le texte, afin que nos auditeurs prennent connaissance du sujet.

— Greffier : « *Laudato si, mi' Signore*, – “Loué sois-tu, mon Seigneur”, chantait saint François d'Assise. Dans ce beau cantique, il nous rappelait que notre maison commune est aussi comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère, qui nous accueille à bras ouverts : “Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur notre mère la terre, qui nous soutient et nous gouverne, et produit divers fruits avec les fleurs colorées et l'herbe.” ».

— Avocat : Comme vous pouvez le constater, François comme François d'Assise, dont il a pris le nom en montant sur le trône de Pierre, chantent tous les deux la même chanson. Or, l'Église catholique ne célèbre-t-elle pas le *Poverello* comme l'un de ses plus grands saints à la suite du Christ ?

— Sycophante : Ce nom d'emprunt n'est qu'une couverture afin de cacher de vilains desseins.

— Avocat : L'Accusation, j'en ai peur, va continuer indéfiniment à produire de sentencieuses calomnies sans faire référence à aucun document. Et c'est pourquoi l'encyclique *Laudato Si'* n'a pas été retenue pour peser en faveur de l'accusation d'« écoterrorisme ». Qui pourrait, du reste, refuser d'admettre qu'il existe une question écologique aujourd'hui ? J'oserais même dire que l'écologie est la clef de la politique du XXI<sup>e</sup> siècle. François, en consacrant une encyclique entière à l'écologie, est non seulement proche des interrogations existentielles de son temps, mais aussi, et surtout, complètement investi dans l'enjeu du moment, qui pourrait nous être fatal. Et je ne parle pas ici uniquement du dérèglement climatique, de cette terre qui se révolterait contre l'homme, qui est devenu dans la nature comme un « paysan renié par ses vaches », mais, plus radicalement, de la superstructure, artificielle et dévorante, de la technosphère postmoderne.

— Sycophante : Vous allez nous convaincre de votre anarchisme vert, technophobe, décroissant et rétrograde, et de celui de François !...

— Avocat : Parce que, selon vous, Anders, Ellul, Heidegger, Guardini – que François cite abondamment – étaient de souffreteux intellects en perte de sens ? C'est vous autres, technophiles idolâtres, qui avez perdu le « fil » avec votre véritable nature en passant à la 5G ! Mais, à ce sujet, écoutons François dans *Laudato Si'*. Greffier, veuillez nous faire la lecture, s'il vous plaît, des articles 104 à 108 et 110, 111 et 113. En fait, il faudrait tout citer. C'est pertinent dans chacun de ses détails, comme par sa vision panoramique. Chers auditeurs, lisez *Laudato Si'*.

— Inquisiteur : Nous n'aurons pas, malheureusement, le temps d'accorder la lecture d'autant d'articles. Greffier, choisissez quelques citations édifiantes.

— Greffier : Article 104 : « Mais nous ne pouvons pas ignorer que l'énergie nucléaire, la biotechnologie, l'informatique, la connaissance de notre propre ADN et d'autres capacités que nous avons acquises nous donnent un terrible pouvoir. » Article 108 : « De fait la technique a un penchant pour chercher à tout englober dans sa logique de fer, et l'homme qui possède la technique “sait que, en dernière analyse, ce qui est en jeu dans la technique, ce n'est ni l'utilité, ni le bien-être, mais la domination : une domination au sens extrême du terme”. » La citation incluse est, en effet, extraite

de *La fin des temps modernes* de Romano Guardini. Article 113 : « D'autre part, les gens ne semblent plus croire en un avenir heureux, ils ne mettent pas aveuglément leur confiance dans un lendemain meilleur à partir des conditions actuelles du monde et des capacités techniques. Ils prennent conscience que les avancées de la science et de la technique ne sont pas équivalentes aux avancées de l'humanité et de l'histoire, et ils perçoivent que les chemins fondamentaux sont autres pour un avenir heureux. Cependant, ils n'imaginent pas pour autant renoncer aux possibilités qu'offre la technologie. L'humanité s'est profondément transformée, et l'accumulation des nouveautés continuelles consacre une fugacité qui nous mène dans une seule direction, à la surface des choses. Il nous est difficile de nous arrêter pour retrouver la profondeur de la vie. [...] Ne nous résignons pas à cela, et ne renonçons pas à nous interroger sur les fins et sur le sens de toute chose. Autrement, nous légitimerions la situation actuelle et nous aurions besoin de toujours plus de succédanés pour supporter le vide. »

— Inquisiteur : Greffier, merci pour ce choix d'extraits.

— Avocat : C'est à une *écologie intégrale* que François nous invite : « La culture écologique ne peut pas se réduire à une série de réponses urgentes et partielles aux problèmes qui sont en train d'apparaître par rapport à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des réserves naturelles et à la pollution. Elle devrait être un regard différent, une pensée, une politique, un programme éducatif, un style de vie et une spiritualité qui constitueraient une résistance face à l'avancée du paradigme technocratique. Autrement, même les meilleures initiatives écologiques peuvent finir par s'enfermer dans la même logique globalisée. » (Article 111.)

— Sycophante : Vous faites, vous et François, du terrorisme intellectuel, virtuellement vert.

— Avocat : C'est vous qui êtes dans le virtuel avec vos IA et vos « reprogrammations » de l'humain !

— Inquisiteur : Nous ne pensions pas que cela allait cogner aussi dur avec un sujet « naturel ».

— Avocat : Oui, justement, parce que c'est la Nature qui est attaquée, jusque dans sa Source. On s'arroge de force le « droit » de tout manipuler. Et puisque nous sommes croyants, il faut nous interroger – très sérieusement – sur cet *instant primordial* à l'éclosion de toute vie humaine, à savoir le miracle de l'infusion de l'âme dans le vivant. À quel moment y a-t-il irruption de la vie au sein de la mère ? À quel moment surgit la vie d'un nouvel être humain, doté d'une âme directement créée par Dieu et ajustée parfaitement au génome nouvellement formulé ? Eh bien, la réponse est très, très, très simple : « Dès le début de la conception ». Nous ne pouvons plus accepter d'être des écologistes inconséquents, qui laisseraient des Jekyll ou des Frankenstein tripoter ça, à l'équinoxe synergique de la rencontre de la petite âme et de son Créateur ! Les noms des plus terrifiants ouragans technos, aptes à défigurer la Nature, sont à dénoncer haut et fort : ce sont les ciseaux CRISPR-Cas9 et le clonage. N'acceptez pas que des bistouris nanométriques décortiquent votre patrimoine génétique pour en arracher l'étincelle divine. Ce serait faire déchoir votre nature humaine plus bas que ne le fit le péché originel... Cesser d'abandonner la science au démon de la dévastation !

— Inquisiteur : C'est entendu. Bien, très bien, cet appel d'urgence est à prendre en considération... De la sorte, nous pouvons considérer François comme un... « lanceur d'alerte » ; mais pas n'importe lequel, ni un Gaïen régressif ni un dévot de la Pacha Mama. Dossier suivant !

## Sixième accusation

« François est pro-LGBT »

— Le grand inquisiteur : Ouvrons le sixième dossier. Sexto : « François est pro-LGBT ».

— Le sycophante : Nous aurions dû le traiter, non pas en sixième position, mais en cinquième ; car l'attelage LGBTQ forme un improbable Quinte+.

— Inquisiteur : Attention ! le sujet est glissant... Nous vous invitons à éviter les propos salaces, les gauloiseries, les plaisanteries salées de corps de garde. Que votre langue soit appliquée, experte et pudique.

— L'avocat de la défense : Permettez-moi de me lancer en premier.

— Inquisiteur : Si vous y trouvez un avantage...

— Avocat : C'était un soir de la Fête de la musique, au début des années 90. Mon ami Bertrand D., avec d'autres copains, avait proposé de nous conduire à Paris en voiture. Idée saugrenue que celle du choix du véhicule : le stationnement risquait de nous compliquer la soirée. Mais Bertrand obtenait toujours de son ange gardien le soin d'une place libre à l'endroit exact où il souhaitait se rendre. Une fois de plus, ce fut le cas ! Après avoir ouï plusieurs concerts, je me lassais du bruit et du mouvement de la foule. L'époque était sans portables, et j'avais perdu de vue mes compagnons d'expédition... Je retournais alors au point précis où était garée la voiture et, allongé sur le capot avec son pare-brise comme dossier, je décidai d'attendre leur retour... Face à moi, s'avança un travesti, qui, titubant, tordit sa cheville sur son talon aiguille, passant d'un coup du trottoir au caniveau ! Je me précipitai pour l'aider à se relever... « Ça va ? » lui demandai-je. Et lui, me défiant du regard : « Le plus incroyable... c'est que je ne te désire même pas. » Devais-je me sentir vexé ou rassuré ? Quoiqu'on puisse en penser, je dois vous dire, qu'à cet instant précis, nous nous trouvâmes en parfaite communion d'âmes. Puis il me laissa aussi sec sur le carreau...

— Sycophante : Oui, oui, oui, on connaît la chanson : « Qui suis-je, moi, pour juger ? » Votre petite *Fioretti* gay, c'est du François dans le texte.

— Avocat : Tout comme vous confondiez doctrine et pastorale, voici que vous confondez le pécheur avec le péché... Ce ne sont pas les pécheurs, mais le péché que l'Église condamne ; au contraire, c'est le pécheur qu'Elle veut sauver, et pour la rédemption duquel nous devons œuvrer en son sein.

— Sycophante : Mais l'État interdit cette voie à l'Église. L'interdiction des « thérapies de conversion » en est la preuve flagrante. Le pouvoir mondain a mis les homosexuels hors de portée de l'Église.

— Avocat : Et moi qui croyais que vous alliez nous asséner qu'ils étaient tous cachés au sein de l'Institution ecclésiastique, y pratiquant en secret la sodomie tout en la dénonçant en public !

— Sycophante : Parlons-en, tiens ! Des *Dragqueens* ont été reçu(e)s en grande pompe au Vatican !

— Avocat : Pour le coup, ce n'était pas pour une orgie avec des cardinaux. François les a accueilli(e)s cordialement sans les livrer à la... curée.

— Inquisiteur : L'Avocat ! vous ne pouvez pas tout vous permettre pour le seul plaisir de faire un bon jeu de mots. Et vous n'allez pas nous assommer avec votre Frédéric Martel !

— Avocat : Vous n'y êtes pas allé de main morte jadis avec votre *Malleus malificarum*, non plus.

— Inquisiteur : Sans vouloir refouler le problème, contrôler vos mots pour maîtriser les maux incriminés.

— Avocat : Il y aura toujours une difficulté, sur le terrain, une distinction entre la parole et la pratique : vivons-nous ce que nous enseignons ? À cette épineuse question, M<sup>gr</sup> Emmanuel Gabillard a répondu la chose suivante : « Heureusement que je n’attends pas de vivre l’Évangile pour le prêcher ! Cela voudrait dire que je me fais la norme de l’enseignement que je dispense. J’essaie de la vivre, mais l’idéal de vie des personnes, ce n’est pas moi, c’est Jésus, et sa prédication va bien au-delà de ce que je peux en vivre. » Propos recueillis dans le journal *La Croix*.

— Sycophante : « Soyez parfaits comme mon Père qui est dans les cieux est parfait », nous a commandé Jésus. Nous avons été bâtis pour la perfection.

— Inquisiteur : Bien répliqué, la « figue ». Ce que dit l’évêque est juste dans son premier terme, mais dangereux dans le second, qui ouvrirait la voie à la complaisance pour nos fautes. Cela semblerait dire : « Puisque je suis imparfait, alors je peux poursuivre faussement ma route... »

— Sycophante : Qu’on l’admette ou non, la conversion est un « obstacle » nécessaire sur le chemin de la rédemption...

— Inquisiteur : Merci pour ces riches prolégomènes, mais revenons à notre sujet : le soutien supposé de François à la cause LGBT ? Nous nous étonnons, une fois encore, que vous ne citiez pas un document officiel. Il y a pourtant ce pavé dans la mare, que constitue *Fiducia Supplicans*, qui ouvre la possibilité pour les couples homosexuels de recevoir la bénédiction de l’Église.

— Sycophante : Je ne voudrais pas paraphraser François, car il se condamne tout seul aux yeux des croyants, là.

— Avocat : Même aux yeux des catholiques homosexuels ?

— Sycophante : On ne peut être homosexuel et catho.

— Avocat : Autant dire que l’on ne peut pas être catholique et pécheur...

— Inquisiteur : Et vous en revenez aux propos de l’évêque cités plus tôt ! Décidément, vous ne voulez pas parler de *Fiducia Supplicans*. Pourtant, le texte de François a provoqué des remous dans l’épiscopat, principalement en Afrique, mais aussi parmi les évêques bretons, menés par M<sup>gr</sup> Pierre d’Ornellas...

— Avocat : Sa nièce, la journaliste Charlotte d’Ornellas, est très belle.

— Sycophante : Notre ami avocat voudrait-il nous faire oublier ses tendances homosexuelles ?

— Avocat : Homophiles. Non pas « homosexuelles », mais homophiles.

— Inquisiteur : Mais enfin, ne voulez-vous donc pas vous « disputer » autour de *Fiducia Supplicans* ?

— Avocat : Non.

— Sycophante : Non. Car le problème est plus profond...

— Inquisiteur : Oh !

— Sycophante : Nous en sommes arrivés à un point où l’État français autorise (par la loi) le changement de sexe, mais interdit le changement de pratique sexuelle ! Voyez cet étrange article de presse, paru le 6 novembre 2021, dans *Paris-Normandie* (oui, je suis d’Évreux) : « L’Assemblée nationale examine à partir de ce soir une proposition de loi LREM pour réaffirmer l’interdiction des “thérapies de conversion”, grâce à un délit spécifique. Comment mieux lutter contre les pseudo-thérapeutes ou mouvements religieux qui veulent imposer l’hétérosexualité aux personnes LGBT ? Ces pratiques qui prétendent “soigner” les homosexuels sont mal connues en France et difficilement quantifiables. Auteurs d’une mission sur le sujet en 2019, la députée LREM Laurence Vanceunebrock

et l'insoumis Bastien Lachaud évoquaient une "centaine de cas récents", s'alarmant de "l'augmentation des signalements". Ces deux parlementaires distinguent ces supposées "thérapies" en trois catégories : "religieuses", entre appel à l'abstinence et séances "d'exorcisme" ; "médicales", avec traitements hormonaux, hypnose, voire électrochocs ; et "sociétales", par le recours aux "mariages forcés" hétérosexuels. De tels actes peuvent déjà tomber sous le coup de la loi, via les violences volontaires, l'abus de faiblesse, l'exercice illégal de la médecine, le harcèlement ou la discrimination... Mais Laurence Vanceunebrock juge nécessaire un délit spécifique pour mieux prendre la mesure du phénomène et soutenir les victimes face à la difficulté de porter plainte et "l'emprise" de certains entourages. » Fin de citation. Par contre, concernant les dégâts tant sur le plan physique que psychique, occasionnés par les « thérapies de genre » ou les « conversions de genre », pas un mot... Pas d'incitation abusive de ces jeunes esprits à « changer de sexe » par des autorités tutélaires, parentale, médicale ou associative ? Motus et bouche cousue sur les ligatures et autres ablations, greffes ou prothèses rejetées ou mal supportées au fil du rasoir ou au fil du temps chez celles et ceux qui ont tenté de « changer de sexe »... La mutilation n'atteint pas seulement les plans physique et émotionnel, mais aussi métaphysique et spirituel. En fait, il s'agit d'une impitoyable contre-théologie. Car si les sexes sont interchangeable ou non définis, et que l'individu peut être à la fois homme et femme, cela revient pour lui à découvrir les « secrets de Satan ». C'est le culte luciférien de l'*androgynie mystique* que l'on « consacre » ici et que l'on « offre » à la jeunesse : à savoir l'autoengendrement. Je deviens moi-même, homme et femme à la fois, ma propre création. C'est la forme accomplie de la soumission à son moi totalitaire délirant : l'orbe de l'exclusion parfaite !

— Avocat : Un orbe hermétiquement parfait et parfaitement hermétique ? Comme dans le tableau de Torrentius.

— Sycophante : C'est l'*ouroboros*, le serpent enroulé sur lui-même qui se mord la queue, qui se dévore par la queue... ou Marilyn Manson écoutant en boucle sa propre musique (Hu hu hu !), débarrassé de ses côtes flottantes par la chirurgie pour s'autopratiquer la fellation !

— Inquisiteur : Par pitié, pas de quintes diminuées ! Vade retro ! Pour reprendre ce que le Christ a dit à l'ange de l'Église de Thyatire : « Restez sans partager cette doctrine et sans avoir sondé les prétendues "profondeurs" de Satan. » (Apocalypse 1, 24).

— Sycophante : Vous avez raison : les *wokes* sont « nos » nouveaux nicolaïtes. C'est avec eux, l'enferment, « l'enfer-me-ment ». Mais n'évoquons plus ces choses... Pour conclure, je dirais simplement : que la cause LGBTQ+ est la manifestation inquiétante, terrifiante – osons le qualificatif – d'un rejet de la moindre communion véritable entre les êtres ; qu'elle tend à rendre les hommes et les femmes hostiles à tout projet d'union entre eux, et qui plus est avec Dieu ; car c'est l'union trinitaire, parfaite et prodigue des trois personnes divines, qui invite à la communion de tous dans sa relation d'amour. Trinité, le Dieu des chrétiens est communication et don de soi absolu...

— Avocat : La Défense est, cette fois, pleinement d'accord avec l'accusation. Et accueille plus que favorablement la perspective d'une union de tous en Dieu. L'union n'est ni impossible ni un fardeau. Mais encore faut-il ne pas rester seul, isolé, confiné, englouti en soi, embouti par son moi. « Seigneur Dieu, délivre-nous de nous-même dans la relation à autrui ! » Et puis il faut toujours au moins deux témoins pour célébrer la Vérité.

— Inquisiteur : Et *Fiducia Supplicans* ?

— Sycophante : On s'en fout !

## Septième accusation

« François est communiste »

— Le grand inquisiteur : Puisque l'Accusation a grossièrement rejeté la possibilité d'incriminer et de confondre François sur la question problématique d'une bénédiction des couples homosexuels par l'Église, nous passons au dossier suivant. Septimo : « François est communiste ».

— L'avocat de la défense : La Défense annonce – sur ce dossier précis – qu'elle plaidera « coupable ».

— Inquisiteur : Comment ça ! Et pourquoi donc ?

— Avocat : Parce que la Défense ne peut trahir ni travestir les propos de François lui-même : « Les communistes, ce sont les chrétiens. »

— Le sycophante : Excusez-moi, mais là, vous trahissez la parole de votre « pape » ! Le propos rapporté est odieusement tronqué ; il faut impérativement que je vous le restitue dans son intégralité, afin que vous puissiez l'estimer à sa vraie valeur.

— Inquisiteur : La « figue » et l'Avocat, vous Nous donniez déjà l'impression d'être complices à la fin du précédent débat, et voilà que vous inversez vos rôles !

— Sycophante : Mais je tiens à établir la vérité, quoi qu'il m'en coûte, et rendre à François ce qui appartient à François. Je sais d'où est tirée la citation tronquée par la défense. Il s'agit d'un entretien accordé par François à Dominique Wolton, pour le *Figaro Magazine*, et paru dans sa livraison du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Je vous fais la lecture – complète – du passage. Dominique Wolton pose la question suivante : « Avez-vous rencontré des femmes après l'enfance ou l'adolescence, qui vous ont marqué ? » Ce à quoi François répond : « Oui, il y en a une qui m'a appris à penser la politique. Elle était communiste. Pendant la dictature, elle a été "pffft...", tuée. Elle a été capturée dans le même groupe que deux sœurs françaises, elles étaient ensemble. C'était une chimiste, chef du département où je travaillais, dans le laboratoire bromatologique. C'était une communiste du Paraguay, du parti qui, là-bas, s'appelle Febrerista. Je me rappelle qu'elle m'avait fait lire la condamnation à mort de Rosenberg ! Elle m'a fait découvrir ce qu'il y avait derrière cette condamnation. Elle m'a donné des livres, tous communistes, mais elle m'a enseigné à penser la politique. Je dois tant à cette femme : Esther Balestrino De Careaga. On m'a dit une fois : "Mais vous êtes communiste !" Non. *Les communistes, ce sont les chrétiens*. C'est les autres qui nous ont volé notre bannière ! »

— Inquisiteur : En effet, c'est une sacrée différence. L'Avocat, nous vous avons connu plus rigoureux...

— Avocat : C'est que...

— Sycophante : Et puisqu'il faut, selon la Défense, le témoignage de deux sources distinctes, mais concordantes pour établir la validité d'un fait, voici un second extrait, tiré du quotidien italien *Il Messaggero*, en date du 29 juin 2014, qui confirme la première source : « Karl Marx n'a rien inventé. Les communistes ont volé notre drapeau. Le drapeau de la pauvreté est chrétien. » Dixit François.

— Inquisiteur : Alors, l'Avocat, que pouvez-vous rétorquer à cela ?

— Avocat : J'avoue ma faiblesse. J'ai un petit faible pour la pensée de Gustavo Gutiérrez et...

— Sycophante : C'est, c'est... c'est la théologie de la libération !

— Inquisiteur : Alors, l'Avocat, que répondez-vous à cette mise en accusation qui fleure bon l'hérésie ?

— Avocat : Je plaide coupable. J'ai un penchant – peu marqué –, un petit faible – petit –, pour la théologie de la libération.



— Inquisiteur : Nous voilà bien ! avec un apprenti sédévacantiste et un cryptomarxiste...

— Avocat : Ah, non, pas cryptomarxiste, car, comme l'a expliqué François, c'est le christianisme qui précède le marxisme. Je ne commets pas l'erreur de certains prélats latino-américains qui ont voulu faire l'exégèse des Évangiles avec les outils de la dialectique. Ils ont pris les choses à l'envers. Il faut remonter à la source. Les premières communautés chrétiennes étaient communistes, puisque les frères et sœurs mettaient tout en commun pour vivre ensemble, sans rivalité de possession, mais dans le partage de toutes les richesses apportées.

— Sycophante : Pure utopie : l'Église de saint Jacques, fils d'Alphée, a périclité rapidement et définitivement disparu... pour laisser place à la magnificence de la glorieuse Église de Rome. Ouf !

— Avocat : Écoutez ce que vous rétorque saint Jacques. Dans son épître, on lit : « S'il entre dans une assemblée un homme aux bagues d'or, magnifiquement vêtu ; s'il entre aussi un pauvre vêtu de haillons ; si vous vous intéressez à l'homme qui porte des vêtements magnifiques et lui dites : “Toi, assieds-toi à cette bonne place” ; si au pauvre vous dites : “toi, tiens-toi debout” ou “assieds-toi là-bas, au pied de mon escabeau”, n'avez-vous pas fait en vous-même une discrimination ? »

— Sycophante : Oui, il y a accueil de tous, mais il n'y a pas à faire, comme les théologiens de la libération le prêchent, de *préférence aux pauvres* !

— Avocat : Justement, si ! Citons à nouveau saint Jacques. Écoutons ce que le frère du Seigneur nous dit : « N'est-ce pas Dieu qui a choisi ceux qui sont pauvres aux yeux du monde pour les rendre riches en foi et héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui L'aiment ? Mais vous, vous avez privé le pauvre de sa dignité. N'est-ce pas les riches qui vous oppriment ? Eux encore qui vous traînent devant les tribunaux ? N'est-ce pas eux qui diffament le beau nom qu'on invoque sur vous ? »

— Inquisiteur : Ce « beau nom », c'est celui de chrétien, n'est-ce pas ?

— Avocat : Le Christ lui-même fut pauvre, annonçant le Royaume aux pauvres, en n'ayant pas un endroit à lui où poser la tête, vivant de l'aumône et de l'hospitalité des uns et des autres sur sa route de prédicateur itinérant...

— Inquisiteur : Et puis il y avait les Douze à nourrir et à loger aussi.

— Avocat : Pierre et André avaient bien une barque et des filets... mais ils n'ont pas demandé à Jésus la recette (miracle) pour les aider à monter une pêcherie ou une usine de conserves de poissons ! Ils ne lui ont pas dit : « Aujourd'hui – ou demain –, nous irons dans telle ville, nous y passerons un an, nous ferons du commerce, nous gagnerons de l'argent » (Jc 4, 13) ; car, « qui donc sait faire le bien et ne le fait pas se charge d'un péché. Alors, vous les riches, pleurez à grand bruit sur les malheurs qui vous attendent ! Votre richesse est pourrie, vos vêtements rongés des vers ; votre or et votre argent rouillent et leur rouille servira contre vous comme témoignage, elle dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes constitué des réserves à la fin des temps ! Voyez le salaire des ouvriers qui ont fait la récolte dans vos champs : retenu par vous, il crie et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur Sabaoth. Vous avez eu sur terre une vie de confort et de luxe, vous vous êtes repus au jour du carnage. Vous avez condamné, vous avez assassiné le juste : il ne vous résiste pas. »

— Inquisiteur : Toujours saint Jacques ? C'est dans la Bible, ça !

— Greffier : Je viens de vérifier dans la TOB (Traduction Œcuménique de la Bible) : c'est bel et bien dans l'épître de Jacques, aux versets 1 à 5, chapitre 5.

— Avocat : Il y a pire chez les prophètes de l'Ancien Testament...

— Sycophante : À la fin, vous cherchez quoi ? Vous voulez la mort de tous les riches ? C'est un appel à la révolution que vous voulez relayer !

— Avocat : Non, justement, Jacques lance un appel au riche pour qu'il se convertisse et puisse sauver sa vie. Sans quoi...

— Sycophante : C'est la lutte des classes que vous prêchez, et c'est cette haine de classe que vous faites remonter au Christ !

— Avocat : Non, c'est vous qui allez trop loin, cette fois, dans le mauvais sens. Marx a perverti le message du Christ au XIX<sup>e</sup> siècle, et c'est ce que François signale, lorsqu'il déclare que les « communistes ont volé notre drapeau ». Ils l'ont volé, et souillé en bafouant ses valeurs. Ils ont même plagié sa couleur, celle du sang du Christ, pour la répandre fausement en terreur rouge, multipliant partout le crime au lieu d'apporter le salut. Ce que stipule la théologie de la libération du sous-continent américain, dont François est issu et donc influencé – puisqu'il vient d'Argentine –, c'est qu'il n'y a pas pour le riche d'autre option que celle des pauvres, auxquels il doit accorder sa préférence, plutôt qu'à ses semblables, tous plus riches et aveugles les uns que les autres, et donc de très mauvais conseils. Il devrait y avoir, par principe, un privilège du pauvre dans la société. Un des premiers devoirs de la société consisterait à lui rendre justice et sa dignité d'homme. Le pauvre n'aime pas la pauvreté, même si, en l'identifiant par la souffrance au Christ, elle peut le mener jusqu'à Son Royaume. Mais il ne faut pas confondre pauvreté évangélique et injustice. Car il est une misère qui crie vengeance au Ciel, qui réclame Justice ! C'est aussi cela que revendique la théologie de la libération : un modèle social qui tient compte, dès maintenant, d'un juste salaire pour les actions des hommes dans le monde, mais aussi, dans l'attente du retour du Christ, d'une justice impliquant leur rétribution finale à venir. La théologie de la libération est à la fois exigence immanente d'une répartition des richesses et des biens de la terre en faveur des plus pauvres ET promesse eschatologique d'un règne qui leur sera à tous les égards favorable...

— Inquisiteur : Pause ! Il ne faudrait pas que votre plaidoyer en faveur des pauvres prenne les allures d'un discours-fleuve du *Leader Maximo* à La Havane...

— Avocat : Mais où voyez-vous là-dedans une nouvelle tentative de putsch castriste ou de révolution bolchevique ? Et puis j'en avais presque terminé... L'Accusation a eu le loisir de définir sa théologie de la « chaise vide », voici celle de la Défense comme « option préférentielle des pauvres ».

— Inquisiteur : Et le rapport de tout ça avec François ? Est-il pétri ou influencé par la théologie de... la libération ?

— Avocat : Lui-même parle plutôt de théologie du peuple.

— Inquisiteur : À la bonne heure ! Et en quoi cela consiste-t-il ? Serait-ce seulement pour préciser que c'est le « peuple » qui doit être « libéré » ?

— Avocat : Vous y êtes presque : la théologie du peuple passe pour une variante argentine de la théologie latino-américaine de la libération.

— Inquisiteur : Nous voilà bien... sur nos pieds. Poursuivez.

— Avocat : C'est dans le sillage d'une rencontre d'évêques argentins en 1966, pour mettre en œuvre le concile Vatican II « chez eux » (Coepal), qu'apparaît cette branche de la théologie de la libération appelée « théologie du peuple ». À la différence des théologiens de la libération, soit péruviens (comme Gustavo Gutiérrez), soit brésiliens (comme Leonardo Boff), les théologiens du peuple sont exclusivement argentins : avec les pères Lucio Gera, Rafael Tello, Justino O'Farrell et le jésuite Juan Carlos Scannone, qui sera un des professeurs de Jorge Bergoglio, lors de sa formation au sein de la Compagnie de Jésus. François est donc un héritier direct de ce courant théologique. Du reste, M<sup>gr</sup>

Victor Manuel Fernández, l'actuel bras droit de François au Dicastère pour la doctrine de la foi, est le représentant le plus en vue de la théologie du peuple.

— Inquisiteur : Filiation acquise. Mais *quid* de ce terme – peuple – dans cette théologie ?

— Avocat : Pour dire vrai, c'est le concile Vatican II qui a remis au goût du jour cette notion de « peuple de Dieu ». Les théologiens argentins l'ont ensuite – comment dire ? – « incarnée ». Pour échapper au double carcan sociologique marxiste et libéral, il s'agissait tout d'abord de définir le peuple en dehors des catégories réductrices de prolétaires ou de consommateurs. Il fallait donc réinscrire le peuple dans sa dimension culturelle et historique locale (argentine), continentale (sud-américaine) et enfin religieuse (catholique). La notion de peuple ainsi établie recoupe celle de nation, mais la dépasse également, parce qu'elle l'englobe dans celle d'une élection divine universelle : le peuple de Dieu. Ainsi, le peuple de Dieu n'est pas une simple abstraction spirituelle, mais s'incarne dans chaque culture et l'histoire à l'échelle d'un pays, d'une région, d'un village même. Comme l'a écrit le père jésuite Scannone (l'ancien professeur de François) : « La théologie du peuple voit la religion populaire, surtout le catholicisme populaire, comme l'incarnation de la foi et de l'Évangile dans la culture. Elle n'oppose pas foi et religion. Au contraire, la religion, de ce point de vue, est une inculturation de la foi et de l'Évangile. » (Phrase prise dans *le Pape du peuple*, paru aux éditions du Cerf en 2015). Pour s'incarner, la foi a besoin d'être populaire et soutenue par une forte identité religieuse ; ce qui implique une évangélisation constante, ou une réévangélisation des « masses »... à l'échelon local, mais dans le monde entier. « Il y a beaucoup de demeures dans la demeure de mon Père », a déclaré le Christ. Dans l'expression de son habitat terrestre, le peuple de Dieu est à la foi un et pluriel. Et en ses diverses composantes, il s'actualise par l'évangélisation... Greffier, pouvez-vous nous lire, je vous prie, l'article 111 de *Evangelii gaudium* ?

— Greffier : Dans la « Joie de l'Évangile », exhortation apostolique de François, en date du 24 novembre 2013, nous lisons : « Tout le peuple de Dieu annonce l'Évangile : L'évangélisation est la tâche de l'Église. Mais ce sujet de l'évangélisation est bien plus qu'une institution organique et hiérarchique, car avant tout c'est un peuple qui est en marche vers Dieu. Il s'agit certainement d'un mystère qui plonge ses racines dans la Trinité, mais qui a son caractère concret, historique dans un peuple pèlerin et évangéliste, qui transcende toujours l'expression institutionnelle même nécessaire. »

— Avocat : Et le résultat de l'évangélisation, c'est l'unité dans la diversité. Tout le contraire d'un monde globalisé uniforme. La notion de peuple ne saurait être totalitaire, telle cette sphère – évoquée plus tôt –, sans aspérité, car sans ouverture, sans contact valable, car infiniment lisse, à la fois gonflée d'elle-même et repliée sur sa totalité, *hermétiquement parfaite et parfaitement hermétique*. L'unité du peuple en sa diversité serait plutôt à l'image d'un polyèdre, à la fois unique (il n'y a qu'une humanité : comme le souligne François dans *Fratelli tutti*), mais varié, avec ses différentes facettes, en contact par leurs arêtes (les distinguant et les réunissant à la fois) et leurs angles saillants (expression de luttes, mais aussi d'échanges au sommet). La seconde image correspond davantage à la dynamique de l'histoire du salut que la première, qui signifie la fuite dans un platonisme réducteur et spirituellement exsangue.

— Inquisiteur : Nous n'en pouvons plus de vos exposés magistraux... Pour rappel, Nous avons un procès à conduire, nous autres... Bon, pour résumer. Au sujet de François. Qu'est-ce qui tient la route dans cette accusation de « communisme » ?

— Avocat : À mon propre désappointement, François n'est ni le disciple de Gustavo ni de Leonardo...

— Inquisiteur : Que retenir alors, ici ?

— Sycophante : Boff, pas grand-chose...

## Huitième accusation

« François est un provax génocidaire »

— Le grand inquisiteur : Passons immédiatement au débat suivant. Octo : « François est un provax génocidaire ». Voilà un gros dossier rempli de macchabées... François est poursuivi pour homicide, en la circonstance. À vous, la « figue » !

— Le sycophante : Je vais, pour commencer, reprendre le texte imprécatoire intitulé *J'accuse*, commis par M<sup>gr</sup> Viganó. Voici ce que le prélat indigné nous jette à la figure : « Devant mes Confrères de l'Épiscopat et devant tout le corps ecclésial, j'accuse Jorge Mario Bergoglio d'hérésie et de schisme, et en tant qu'hérétique et schismatique, je demande qu'il soit jugé et destitué du Trône qu'il occupe indignement depuis plus de onze ans. Cela ne contredit en rien l'adage *Prima sedes a nemine judicatur*, car il est évident qu'un hérétique, parce qu'il est incapable d'assurer la Papauté, n'est pas au-dessus des Prélats qui le jugent. J'accuse également Jorge Mario Bergoglio d'avoir provoqué – en raison du prestige et de l'autorité du Siège apostolique qu'il usurpe – de graves effets indésirables, la stérilité et la mort chez les millions de fidèles qui ont suivi son appel martelant à se soumettre à l'inoculation d'un sérum génique expérimental. »

— L'avocat de la défense : C'est la *Holy grenade* des Mounty Python qu'il a dégoupillée, le prélator !

— Inquisiteur : Greffier, est-ce bien là le texte que nous a fait parvenir M<sup>gr</sup> Viganó, à charge pour notre saint tribunal de trancher dans le vif ?

— Greffier : Oui, la partie citée par le sycophante est bien extraite du « J'accuse » que le prélat a fait parvenir, pour instruction, auprès du saint tribunal de l'Inquisition, le 28 juin 2024.

— Inquisiteur : Alors, la « figue », pouvez-vous prouver que François a appelé à une vaccination massive des catholiques du monde entier ?

— Sycophante : Oui ! Oui, bien sûr. Et je suis surpris par la candeur de votre question, comme si vous étiez dans l'ignorance du génocide ordonné par Rome.

— Inquisiteur : Nous fixons les éléments du débat avant de statuer. Nous procédons avec rigueur. Alors, votre preuve ? Factuelle, si possible...

— Sycophante : Dans le magazine *Pélerin*, n° 7239, du 26 août 2021...

— Avocat : Vous lisez le *Pélerin magazine* ?

— Sycophante : Si la Défense pouvait ne pas m'interrompre... Donc, dans le magazine *Pélerin* n° 7239, du 26 août 2021, nous trouvons, à la rubrique « l'Instant François » – tout un poème –, le message suivant : « Se faire vacciner [...] est un acte d'amour. [...] L'amour de soi, l'amour de sa famille et de ses amis, l'amour de tous les hommes. Se faire vacciner est un moyen de promouvoir le bien commun et de prendre soin les uns des autres. » Cette pièce, éloquente, constitue la trace écrite, imprimée, d'un message vidéo diffusé le 18 août (2021), dans le cadre d'une campagne menée sur le continent américain. Greffier, veuillez l'ajouter au dossier, ainsi que cet élément numismatique : une médaille commémorative, frappée par le Vatican pour célébrer l'événement, avec les clefs de saint Pierre sur une face, et, au revers, « un pauvre gosse que l'on inocule » !

— Greffier : Pièces à conviction enregistrées.

— Avocat : La Défense admet que François a lancé, non pas par le canal réservé d'une parole privée, mais officiellement à l'attention du monde, cet appel à la vaccination, lors de la crise *du* Covid, ou *de* la Covid. Vous aurez remarqué que l'élément incriminé – d'une mutabilité douteuse – a été diversement perçu comme « transgénéré ». Première anomalie...

— Inquisiteur : Le dossier LGBTQ+ a été bouclé. Ne revenez pas en arrière. Avancez sur le dossier en cours.

— Avocat : Pour commencer, ce n'est pas à moi de vous prouver l'innocuité des vaccins anti-Covid, mais à l'Accusation d'apporter la preuve de leur caractère iatrogène, et potentiellement létal. Car si lesdits « vaccins » sont inoffensifs, l'appel de François à la vaccination ne peut constituer un chef d'accusation valable.

— Inquisiteur : Exact. La « figue », à vous l'expertise du produit. Mais comment s'appelaient donc ces produits commerciaux ? Greffier, rafraîchissez notre mémoire, le temps a déjà passé sur cette crise, comme sur beaucoup d'autres...

— Greffier : Astra Zéneca, Comirnaty, BioNTech, Moderna, Sinovac, Johnson & Johnson, Spoutnik.

— Inquisiteur : Drôles de noms...

— Sycophante : Drôles de bêtes, surtout ! Qui donnent à frémir... Car, si l'on s'intéresse de près aux petites fioles, elles sont chargées comme autant de bombes à fragmentation, en particulier, concernant les lots Pfizer pour enfants EW et pour adultes EN, ainsi que les lots Moderna J, K, L et M, ou finissant leur code par 20A. C'est l'arsenal de tout un panorama apocalyptique, de mutations génétiques insoupçonnées, de reprogrammations aléatoires de l'ADN, de subversion des défenses immunitaires, d'effondrement des LT4, de GOF maléfiques, de rognage des télomères, d'apoptoses cellulaires, d'autophagie, de cascades de messages biochimiques incohérents, d'explosions d'interleukines 6, de dérèglement de la Tnf- $\alpha$ , de tempêtes de cytokines, incontrôlés, incontrôlables, de cyborgisation du métabolisme, de graphénisation des organes, de câblage neuronal par nanotubes de carbone, de transmutation de l'hémoglobine en plasma caoutchouteux, d'octopuces articulées et invasives, d'arthropodes bioniques, d'autoassemblages en origami, d'antennes à la dent bleue, d'émetteurs-récepteurs à points quantiques, de résonances morbides avec la 5G, de xénobots charcutiers, de nageurs hydrogel, d'extrasystoles cardiaques, de sautes électriques dans l'appareil de Rukinje, d'hématies en rouleaux, de mises en pile des globules rouges...

— Avocat : Vous vous répétez.

— Sycophante : ... D'annihilation du glutathion, de hérissons à spikes, de herbes à pointes toxiques, de lames de rasoir en oxyde de graphène, de rejets ioniques, de surcharge électronégative, d'exosomes, de brome, de bore, de titane, d'aluminium, de métaux lourds, de graisses magnétiques, de ferrofluides, de thromboses, de D-dimères affolants, de dégénérescence du cerveau, d'AVC, de turbocancers, d'inflammations de bas grade, de maladies auto-immunes, – Sharp, CREST, Hashimoto, sclérose en plaques et autres joyusetés –, de règles hémorragiques, de cycles indéfinissables, de turgescences défailantes, de miniaturisation des testicules, de trompes de Fallope éclatées, de spermatozoïdes tératocéphales, d'infertilité, de stérilité, masculine, féminine, de maladies à prions, de syndrome de Kallmann, de fatigue chronique, de perte d'autonomie, de brouillard mental, de céphalées, de migraine du suicide, d'adaptation du biotope humain à l'implantation d'aliens...

— Avocat : Sigourney Weaver, au secours !

— Sycophante : Ne rigolez pas, je ne plaisante pas.

— Avocat : Entendu. Hum..., tentons d'y voir un peu plus clair... Ce qui complique le débat sur ces « produits », c'est qu'ils intriquent données virologiques et réactions vaccinales. Je m'explique comme je peux, n'étant ni un médecin ni un chercheur. Ce que je voudrais vous faire toucher du doigt, c'est que les « vaccins » ont été « vendus » comme des formules « réaménagées » et « informatives » de l'ARN viral pour l'organisme des futurs vaccinés. Or, comme le virus lui-même est loin d'avoir été percé à jour dans tous ses mécanismes, pour le moins surprenants, inédits et vicieux (mais ce

dernier terme, de moi, n'est pas scientifique), pas plus que l'on ne connaît exactement aujourd'hui encore son origine, le sujet, porté à la puissance dix par le vecteur d'une vaccination reprenant des « morceaux » dudit virus tout en en ordonnant la fabrication au système immunitaire des vaccinés, ajoutant paramètre sur paramètre à une équation biologique déjà fort complexe à la base, ouvre les portes, grandes ouvertes, à toutes les spéculations...

— Inquisiteur : N'avez-vous jamais prononcé une phrase aussi longue... qui se tienne ?

— Sycophante : Mais tout cela a été fait exprès, pour brouiller les pistes et mieux distiller le venin !

— Inquisiteur : Hélas, nous n'en pouvons rien savoir.

— Sycophante : Et les morts !

— Avocat : Lesquels ? Ceux de *la/du* Covid ou ceux de la vaccination ?

— Sycophante : Vous reconnaissez que le vaccin tue !

— Avocat : Je n'en sais personnellement rien. Je vous posais simplement la question.

— Sycophante : Les statistiques parlent d'elles-mêmes ! Il y a surmortalité dans le monde entier depuis ces vastes campagnes de vaccination forcée...

— Avocat : Je n'ai pas vu les gens tomber comme des mouches dans les rues par myriades, ni lors de la survenue *du/de la* Covid ni après la vaccination contre *le/la* Covid. Je trouve qu'il manque plutôt des cadavres...

— Sycophante : Vous insultez les victimes et leurs familles !

— Avocat : Et vous, vous insultez le bon sens.

— Inquisiteur : *Mate* ! Réajustez vos kimonos et vos ceintures. Ce n'est pas comme ça que vous gagnerez le *dan* supérieur... Que la Défense reprenne la parole sur un mode *molto vocce*.

— Avocat : Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a rien eu de raisonnable dans toute cette affaire. Je ne puis rien en dire, pour ma part, d'un point de vue scientifique. Je remarque juste que les scientifiques ont pas mal pédalé dans la semoule durant cette crise... Quant à moi, qui suis juriste, je ne peux donner un avis qu'en cet unique domaine qui est le mien. Et au regard de la loi, l'épisode « Covid » est plus qu'intrigant. Il est même caractérisé par une grave anomalie... juridiquement identifiable sous le nom d'« état d'exception ». La crise Covid restera dans les annales du droit comme une période durant laquelle fut déclaré l'« état d'urgence sanitaire » ; or, qui dit « état d'urgence » dit « état d'exception », c'est-à-dire la suspension du cours normal de l'exercice de la loi... Donc, porte ouverte à toutes les dérives liberticides, les lois garantissant nos libertés (en temps ordinaires) étant suspendues jusqu'à nouvel ordre ! Voyez comme on nous a interdit, du jour au lendemain, d'aller travailler, de sortir de chez nous, de rencontrer les autres, de visiter nos malades ou nos parents mourants, de leur dire adieu, de pratiquer nos cultes, les églises étant closes pour nous autres catholiques et la messe interdite avec ! Plus d'accès aux sacrements... Voyez comme nous sommes loin du débat sur leur validité ici, puisqu'ils ne sont même plus du tout administrés ! C'est une autre façon de régler la question : radicale.

— Inquisiteur : Maléfique.

— Avocat : C'est que cette période a été frappée du sceau d'un maléfice : l'anomie. C'est le nom que la Bible donne à l'« état d'exception ». L'anomie, saint Paul en parle explicitement dans le chapitre deux de sa deuxième lettre aux Thessaloniciens. Anomie, *anomos* en grec, de *a* privatif et *nomos* loi : c'est la privation, la suspension, la suppression de la loi, qui ouvre la voie au règne du démoniaque.

C'est saint Paul qui le dit. Durant la Révolution culturelle, les Chinois ont vécu une période abominable d'anomie à l'échelle d'un pays, coupés du reste du monde. L'anomie covidienne, elle, fut planétaire... Ah ! un mot, le mot « Chine », me remet sur les rails de ma plaidoirie... Greffier, pouvez-vous nous relire le « J'accuse » de M<sup>gr</sup> Viganó ? Le relire et prolonger la lecture... Il y a dans la suite immédiate quelque chose... Vous verrez comme c'est étrange... Il évoque la Chine !

— Greffier : « J'accuse Jorge Mario Bergoglio d'hérésie et de schisme, et, en tant qu'hérétique et schismatique, je demande qu'il soit jugé et destitué du Trône qu'il occupe indignement depuis plus de onze ans. Cela ne contredit en rien l'adage *Prima sedes a nemine judicatur*, car il est évident qu'un hérétique, parce qu'il est incapable d'assurer la papauté, n'est pas au-dessus des prélats qui le jugent. J'accuse également Jorge Mario Bergoglio d'avoir provoqué – en raison du prestige et de l'autorité du Siège apostolique qu'il usurpe – de graves effets indésirables, la stérilité et la mort chez les millions de fidèles qui ont suivi son appel martelant à se soumettre à l'inoculation d'un sérum génique expérimental... produit avec des fœtus avortés, allant jusqu'à faire publier une note indiquant que son utilisation est moralement licite. Il devra répondre devant le tribunal de Dieu de ce crime contre l'humanité. Enfin, je dénonce l'accord secret entre le Saint-Siège et la dictature communiste chinoise, par lequel l'Église est humiliée et forcée d'accepter la nomination des évêques par le gouvernement, le contrôle des célébrations et les limitations à sa liberté de prêcher, tandis que les catholiques fidèles au Siège apostolique sont persécutés en toute impunité par le gouvernement de Pékin dans le silence complice du sanhédrin romain. »

— Avocat : D'où ? Oui, d'où est partie la crise sanitaire ? l'épidémie ? l'épidémie de peur virale ?

— Inquisiteur : De Chine ! Nous l'avions presque oublié...

— Avocat : Le PCC a tout fait arrêter, a tout bouclé, sans en référer à aucune instance internationale. Les communistes chinois et leur empereur rouge Xi ont pris en otage une population de plus d'un milliard d'âmes, sans lui demander son avis, et cela au mépris de toutes les concessions ordinairement admises par la loi, même en régime dictatorial. L'anomie est pire que la dictature ! Alors, qu'avions-nous à copier, sans réfléchir aux conséquences, le modèle chinois ? Le pire qui est au monde...

— Sycophante : Et c'est avec des gens comme eux que François négocie...

— Avocat : Les pays occidentaux n'ont que des intérêts commerciaux en Chine ; il en va autrement pour le Vatican : ce sont douze millions de catholiques qui vivent dans ce pays, dans leur pays. Rien qu'à Hong Kong, ils sont quatre cent mille ! Croyez-vous que François puisse se permettre de traiter à la légère le dossier Covid avec le gouvernement communiste chinois quand le sort d'autant de « ressortissants » est en jeu ? Allait-il mettre en danger tous les catholiques du pays en leur enjoignant de ne pas se faire vacciner ? C'eût été, dans le meilleur des cas, les vouer à la mort sociale au pays du « crédit social », et, dans le pire des cas, les expédier directement au laogaï ! N'avez-vous jamais entendu parler de persécutions religieuses en Chine ? De celles des Ouïghours ? Des bouddhistes tibétains ? Des adeptes du Falun Gong ?

— Sycophante : Mais en les motivant à aller se faire vacciner, il les poussait à s'empoisonner...

— Avocat : Il faudrait donc que j'admette préalablement que le Sinovac est un poison... pour adhérer à votre inquiétude. Soit, supposons que le Sinovac fût empoisonné... Le choix consiste alors à choisir entre – disons – une exécution sommaire (par balles, par exemple) et un poison, plus ou moins nocif à long terme... L'éthique de responsabilité vous permet de prendre rapidement la « bonne » décision : celle du sursis. Donc, vous choisiriez le poison, lent, plutôt que l'exécution sommaire. Oui ou non ? Attention ! si vous me répondez « non », c'est que vous ne tenez plus à la vie...

— Sycophante : ...



— Inquisiteur : Répondez, la « figue » !

— Sycophante : Je ne sais pas, c'est que... devenir le cobaye d'une expérience aux limites de la science ne me réjouit guère, non plus.

— Inquisiteur : Qu'on apporte un flingue !

— Sycophante : Sérieusement ?!

— Inquisiteur : Greffier, allez à l'armurerie prélever une arme au râtelier. Comment pensez-vous que l'on expédiait les hérétiques au XIII<sup>e</sup> siècle ?

— Sycophante : Je croyais savoir qu'on les brûlait...

— Inquisiteur : ... Vifs ! Le Bougre désire qu'on le fasse ardoir ! Vous entendez !

— Sycophante : Non, non, vous plaisantez...

— Avocat : François propose d'échanger le brandon contre une dose de Sinovac...

— Inquisiteur : La démonstration est faite. Nous pouvons passer au dossier suivant.

— Avocat : Si vous me permettez d'ajouter quelques mots ?

— Inquisiteur : Oui ?

— Avocat : C'est avant tout l'état d'anomie générale qu'il fallait lever en priorité. Rendre vie à la loi. François en avait tout à fait conscience – j'en suis persuadé –, car un de ses visiteurs à Rome n'est autre que le philosophe italien Giorgio Agamben, dont toute l'œuvre, *Homo sacer*, est une dénonciation des dérives mortifères attachées au concept d'« exception ». Imaginez un peu si la « marque » officielle du catholicisme avait été le refus absolu de la vaccination et que l'épidémie eût continué ses ravages, n'aurait-on pas désigné les catholiques à la vindicte populaire, les accusant de propager le mal, d'être la « peste » même, et, du coup, n'aurait-on pas résolu de les traiter comme des pestiférés à ostraciser ou de la vermine à éliminer ?... Et aucune loi, dans le cadre ubuesque de l'état d'urgence, ne les aurait plus protégés...

— Inquisiteur : Le raisonnement se tient, et, dans les deux cas – irrésolus en l'état de nos connaissances – de vaccins aux contenus douteux ou sains.

— Avocat : Permettez-moi encore quelques mots...

— Inquisiteur : Votre démonstration, brillante, a augmenté votre crédit. Vous avez à nouveau la parole, mais n'en abusez pas.

— Avocat : Il y aurait deux choses encore... Mais ne voulant pas user votre patience ni forcer votre générosité, je choisirai de dire un mot seulement sur l'accusateur en chef, non pas notre ami le sycophante, mais le mandant : M<sup>gr</sup> Viganó.

— Inquisiteur : Faites.

— Avocat : Le *Monsignore*, qui a été autrefois nonce apostolique à Washington, connaît donc parfaitement la situation en... Chine ! Il est tellement certain que François n'est pas le pape que lui-même en est venu à douter de n'avoir jamais été évêque... et s'est fait « re-consacré », – deux fois valent mieux qu'une ! –, par M<sup>gr</sup> Richard Williamson, d'heureuse mémoire chez les négationnistes. Il a carotté son frère d'un million d'euros sur l'héritage familial, le frère spolié s'étant vengé en balançant au canard italien *Il Giornale* : « C'est un loup déguisé en agneau ». A contrario, Viganó préfère ses *nepoto*, comme au bon vieux temps des Borgia, poussant l'un de ses neveux, évêque lui aussi, dans les hautes fonctions du Vatican. Mais c'est rouge de colère que M<sup>gr</sup> Viganó vit la pourpre

cardinalice lui échapper... lorsqu'en 2011 Benoît XVI l'écarte définitivement du gouvernement du Vatican. Le reste découle des rancœurs recuites par un orgueil blessé fuyant la pénitence...

— Inquisiteur : Vous venez de lui tailler une bure pour l'hiver. Il ne lui reste plus qu'à se couvrir la tête de cendres.

## Neuvième accusation

« François s'oppose aux apparitions mariales »

— Le grand inquisiteur : Dites, la « figue », votre champion en a pris un sacré coup derrière la cafetière, non ? Bon, reprenons. Il nous reste encore deux dossiers à traiter... Le suivant est... Greffier ?

— Le greffier : Nono : « François s'oppose aux apparitions mariales ».

— Inquisiteur : L'Avocat comme la « figue », avant de vous lancer, Nous voudrions vous rappeler deux à trois choses essentielles, concernant les apparitions mariales. Il y a des critères à respecter. Dans tous ses messages, la Vierge Marie invite à la conversion, à la pénitence et à la prière (du rosaire). Voilà, c'est dit. À vous, la « figue » !

— Le sycophante : Merci pour ce rappel, qui me permet de rebondir *illico* sur la demande précise du Ciel de prier le chapelet. De le prier à temps et à contretemps (la grâce est aussi rétroactive), en tout lieu et assidûment. Or, voilà que François engueule celles et ceux qui pratiquent cette belle prière du rosaire, les décourageant de tresser des couronnes de roses à Notre-Dame. Écoutez un peu ce qu'il a déclaré, le 15 juillet 2024, aux membres abasourdis de plusieurs congrégations religieuses réunis autour de sa personne ; je cite l'article de *La Croix* du 16, qui s'est fait l'écho de tels propos choquants : « Le pape François [...] a insisté sur la “prière du cœur”, celle “qui nous fait avancer sur le chemin du Seigneur”, en opposition à la “prière des perroquets” où l'on ne fait que répéter les mêmes mots. » Adieu, les Ave et les Pater égrenés au fil des chapelets...

— L'avocat de la défense : François n'a fait que paraphraser le Christ : « Pour toi, quand tu veux prier, entre dans ta chambre la plus retirée, verrouille la porte et adresse ta prière à ton Père qui est là dans le secret. Et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. Quand vous priez, ne rabâchez pas comme les païens ; ils s'imaginent que c'est à force de paroles qu'ils se feront exaucer. Ne leur ressembliez donc pas. » Dans l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre 6, versets 6 à 8.

— Sycophante : D'abord, ne comparez pas les petites gens qui récitent scrupuleusement leur chapelet aux « païens » ; secundo, il faudrait aussi notifier ce qui suit directement ce passage en saint Matthieu : l'enseignement du « Notre Père » par le Christ, qui dit explicitement : « Vous, donc, priez ainsi » (Matthieu 6, 9) ! Et puis encore : l'Ave Maria n'est autre que la salutation de l'Ange rapportée par saint Luc au début de son évangile.

— Inquisiteur : Bien rétorqué, la « figue » ! Nous autres, dominicains, prêchons, à la suite de notre fondateur, la pratique de la grande prière du Rosaire.

— Avocat : Très bien. J'entends parfaitement cela. L'un n'exclut pas l'autre. La prière du cœur doit compléter la litanie du saint Rosaire. Je défends François ici, et je ne trouve chez lui aucune contradiction entre celle-ci et celle-là. Dans un article du premier novembre 2018, du journal *La Croix* également, on lit : « Le pape François invite les fidèles du monde entier à prier le chapelet “chaque jour, durant tout le mois marial d'octobre”, a annoncé samedi un communiqué du Saint-Siège. Cette prière quotidienne doit permettre aux catholiques “de s'unir en communion et en pénitence, comme peuple de Dieu, pour demander à la sainte Mère de Dieu et à saint Michel archange de protéger l'Église du diable, qui cherche toujours à nous séparer de Dieu et à nous diviser”. »

— Inquisiteur : À la bonne heure ! Nous voilà tous bien d'accord et unis dans la même prière.

— Sycophante : Attendez ! Ce n'est que ruse du pseudopontife. Il voudrait nous faire accroire qu'il combat le démon. La mauvaise blague : il roule pour lui !

— Avocat : Vous avez déjà vu, vous autres, un suppôt de Satan appeler à chasser les démons ?! Cela me rappelle l'épisode biblique rapporté par saint Marc, chapitre 3, versets 23 à 25 : « Et les scribes qui étaient descendus de Jérusalem disaient : “Il a Béezéboul en lui” et : “C’est par le chef des démons qu’il chasse les démons.” [Jésus] les fit venir et il leur disait en paraboles : “Comment Satan peut-il expulser Satan ? Si un royaume est divisé contre lui-même, ce royaume ne peut se maintenir. Si une famille est divisée contre elle-même, cette famille ne pourra pas tenir.” » Vous le voyez bien, l’exorcisme par la prière à laquelle nous invite François vient de Dieu. Cessez de jeter le discrédit sur le Trône de Pierre, vous faites ainsi le jeu du diable, *diabolos*, qui veut dire : « diviseur ». Cessez de dresser les catholiques les uns contre les autres ! Les provax contre les antivax, les Pie V contre les Paul VI, les Pater contre les Ave, ceux qui prient à genoux et ceux qui prient debout, ceux qui communient sur la langue et ceux qui communient dans la main, que sais-je encore ?

— Inquisiteur : La cause est entendue. Sycophante, votre vilain petit jeu de fomenteur de divisions au sujet de la prière vient d’être découvert. Veuillez trouver un autre angle d’attaque, ou, bien mieux, tout simplement, abandonnez vos poursuites vaines, qu’on en finisse avec ce procès ; procès qui Nous apparaît, de plus en plus, vide de sens. Vide de sens, du point de vue des accusations portées à l’encontre de François.

— Sycophante : J’insiste. Promis, je vais trouver un nouvel angle d’attaque ! L’ennemi est si rusé que, pour le débusquer, il faut une ténacité héroïque.

— Inquisiteur : Va, pour l’héroïsme !

— Sycophante : Sous la plume de Jean-Marie Guénois...

— Avocat : Votre « rapporteur » du *Figaro* ?

— Sycophante : ... Sous la plume de Jean-Marie Guénois, disais-je, dans son article du...

— Avocat : *Figaro* ?

— Sycophante : ... Du *Figaro* – oui ! –, en date du 19 mai 2024, on peut lire : « Apparitions, messages mystiques, statues qui pleurent, stigmates... Les “phénomènes présumés surnaturels” apparaissent régulièrement dans l’Église catholique. Si le Vatican a toujours été d’une extrême prudence, il vient de renforcer cette défiance en imposant, à partir de la Pentecôte 2024, six nouveaux critères de discernement. Il renonce – c’est inédit – à affirmer avec certitude que ces phénomènes sont d’origine divine en retirant à l’évêque local la responsabilité de discerner qu’il avait jusque-là. Et il rappelle enfin que les catholiques ne sont “pas obligés” de croire à ce type de manifestations, même si elles ont été reconnues par l’Église. » On évacue le surnaturel et on fait taire le Ciel ! Je reprends la lecture de l’article : « En réalité, l’Église ne donne plus son feu vert sur ces “phénomènes présumés surnaturels” par une voie affirmative. Elle se tient à un prudent *nihil obstat* qui permet le culte, mais ne se prononce plus sur le fait en lui-même. Seul le pape au titre d’une “exception”, insiste le nouveau document, pourrait déclarer la réalité d’un phénomène surnaturel. Et encore, a assuré M<sup>gr</sup> Fernández lors de la conférence de presse romaine, vendredi : “La norme est de ne plus reconnaître ce genre de phénomène. Si le pape le faisait, ce serait à titre très exceptionnel.” “Il faut préciser qu’il ne faut ordinairement pas entendre de l’autorité ecclésiastique une reconnaissance positive de l’origine divine de phénomènes surnaturels présumés”, écrit d’ailleurs ce cardinal avec l’approbation du pape François. Il ajoute que, dans “le cas où un *nihil obstat* est accordé par le dicastère, de tels phénomènes ne deviennent pas objet de foi – c’est-à-dire que les fidèles ne sont pas obligés d’y donner leur assentiment.” Il demande, dans ce cas, à l’évêque diocésain “de veiller également à ce que les fidèles ne considèrent” cet avis “comme une approbation du caractère surnaturel du phénomène”. » C’est du vandalisme, pur et simple !

— Inquisiteur : Les Vandales, c'est du passé. Aujourd'hui, nous avons affaire à des trolls ! Voilà du lourd, du sérieux, en matière de discernement. Enfin l'Église a-t-elle décidé de s'équiper face aux « illuminés » et à leurs relais « cyberiens », pour mettre de l'ordre dans tout ce fatras. Avec les six nouveaux critères établis, on hiérarchise, on qualifie et on y voit plus clair : *Nihil obstat, Prae oculis habeatur, Curatur, Submandato, Prohibetur et obstruatur, Declaratio de non supernaturalitate* ! Ah, si Nous avions eu d'aussi bons outils jadis, Nous aurions pu nous passer du chevalet...

— Sycophante : Écoutez plutôt les sermons du Ciel ! au lieu de perdre votre temps à commenter des chicaneries cléricales et à diffamer les âmes saintes. À Trevignano-Romano, la Vierge Marie a adressé à Gisella Cardia, le 7 juin 2022, le message suivant, qui ne souffre aucune équivoque : « Mes enfants, l'Église de Pierre sera très attaquée, même de l'intérieur. Combien de traîtres il y a ! Même parmi ceux qui ont été appelés à une vocation, mais qui trahissent maintenant mon Fils. Enfants, la guerre continuera et emportera de nombreux pays, priez pour la France et pour l'Italie, ce seront eux qui subiront de nombreuses pertes. Priez pour l'Amérique, car une bonne partie de celle-ci sera effacée. Enfants, je vous demande de toujours regarder la lumière de Dieu, même quand tout est plus difficile, ne perdez jamais espoir. Priez pour ceux qui ont le cœur fermé, afin qu'ils puissent être sauvés pendant l'Avertissement. Les temps se rapprochent de plus en plus. Priez, car même le pire des pécheurs pourrait être sauvé devant le Roi des rois. Les enfants, soyez prudents, la famine se répandra rapidement, ainsi que d'autres maladies à venir. Enfants, n'échangez jamais votre âme contre un morceau de pain, écoutez mes paroles. Mes enfants, toute cette douleur s'arrêtera, mais maintenant nous avons besoin de votre courage en tant que soldats de la lumière qui crient la vérité, n'ayez jamais peur, je suis là pour vous protéger. Regardez les variations climatiques, de la forte chaleur, vous passerez au froid extrême, de la tornade à la forte grêle, habituez-vous à ces changements, car ils seront nombreux. Maintenant, je vous laisse avec ma bénédiction maternelle au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, amen. »

— Avocat : Trevignano-Romano ? Comme par enchantement, vous tapez, avec la précision du drone kamikaze, là où ça irrite le plus la doctrine et la discipline ! Heureusement pour nous, votre drone a été intercepté avant de commettre des dégâts irréparables dans les âmes ferventes ; Rome a frappé en plein vol votre extatique voyante et ses révélations explosives : « Le cardinal Fernández [...] a donné des précisions importantes sur deux dossiers en cours, dont l'un est très connu. Le premier concerne le village de Trevignano-Romano, à 50 kilomètres au nord-est de Rome. Depuis 2016, Gisella Cardia affirme voir régulièrement la Vierge Marie, qui lui parlerait, multiplierait la nourriture, allant jusqu'à délimiter un terrain où tous ceux qui s'y presseraient seraient protégés de tous les maux possibles. De contradiction en contradiction – le sang des larmes de la statue était d'origine porcine... –, d'erreurs théologiques en énormités spirituelles, la “voyante”, considérée comme une “sainte”, aurait été confondue par l'enquête épiscopale. L'évêque du lieu, M<sup>gr</sup> Marco Salvi, a fini par publier le 6 mars 2024 un décret qui assure que “les événements en question ne sont pas surnaturels”, prononçant selon l'ancienne norme : “constat de non-supernaturalité”. Mais sur le terrain, il semble ne pas être entendu. M<sup>gr</sup> Fernández, dans le cadre des nouvelles normes, où le Vatican décide, s'est dit prêt à l'appuyer. Il n'a pas exclu une “excommunication” de la voyante si elle persistait après médiation. » Oui, je viens de citer le même article que vous, du *Figaro*...

— Sycophante : Voyez, comme c'est facile, dorénavant. François est désormais en cette matière d'apparitions l'unique juge et peut, de la sorte, au nom discret de son diabolique patron, disqualifier tel ou tel voyant et désamorcer ainsi tous les messages du Ciel qui le désigne, lui, comme un faux prophète !

— Avocat : C'est une enquête de l'évêque local qui l'a disqualifiée, votre « voyante », et non François personnellement. C'était avant le document produit par le Dicastère pour la doctrine de la foi. Arrêtez de tricher avec tout ce que vous touchez !

— Sycophante : « Rome » ne pouvait plus tolérer que le Ciel lui fit la leçon... Nous en sommes, hélas, arrivés à ce moment terrible où Dieu est contraint par la voix multipliée des plus petits de combattre tous ces grands qui occupent Son Église indûment.

— Avocat : Votre « Rome », à vous, c'est celle de la Sibylle et de ses oracles indéchiffrables... Beau retour en arrière, aux heures pénibles du paganisme le plus superstitieux... Ce que vous ne voulez pas reconnaître, c'est la cacophonie de tous ces appels apocalyptiques relayés sur la Toile...

— Sycophante : Pour le coup, ce ne sont pas deux témoins, mais des centaines, des milliers, qui annoncent la fin du monde !

— Avocat : Déjà, vous confondez fin du monde et fin des temps...

— Sycophante : La Toile bruisse d'appels urgents à l'approche des cavaliers de l'Apocalypse... Regardez sur YouTube, recherchez, interrogez, creusez l'événement...

— Avocat : Pour sûr, plus on creuse, plus l'on trouve que c'est profond...

— Inquisiteur : Messieurs, marquons une pause... Une pause casse-croûte. Greffier, pourriez-vous aller nous chercher des sandwichs et des boissons ?

— Greffier : Ce sera quoi pour vous, Grand Inquisiteur ?

— Inquisiteur : Un jambon beurre avec une petite mousse. Et vous, l'Avocat et la « figue », que prenez-vous ?

— Avocat : Comme vous, sans vouloir faire le « fayot ».

— Inquisiteur : Et vous, la « figue », vous ne dites rien ?

— Sycophante : Je souhaite rester à jeun, le seul moyen efficace, en dehors de la prière, pour lutter contre les attaques démoniaques...

— Avocat : Merci pour nous autres.

— Inquisiteur : Bah ! laissez tomber...

— Sycophante : Pendant que vous graillerez, je vais en profiter pour réciter quelques dizaines de mon chapelet.

— Inquisiteur : N'omettez pas de nous adjoindre à votre prière...

— Greffier : Voilà le ravitaillement. Tenez... Et pour vous...

— Avocat : Merci.

— Inquisiteur : Eh, l'Avocat, attendez ! Et le bénédicité ?

— Avocat : Oh, pardon.

— Inquisiteur : « Ô Dieu Qui procurez pâture aux tout petits oiseaux, bénissez notre nourriture et purifiez notre eau. » Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

— Avocat : Amen.

(...)

— Le grand inquisiteur : *Deo gratias*. Reprenons ! Ce que nous vous proposons, pour cette reprise du débat sur les apparitions mariales et leur réception par François, c'est d'établir la question autour de l'une d'elles uniquement. Une apparition reconnue officiellement par l'Église. Nous laissons donc de côté toutes ces apparitions encore controversées et non « homologuées », qui risqueraient de nous égarer dans notre recherche de la vérité. Ainsi donc nous est offert le miracle de Fatima ! Et comme le concluait le cardinal Luciani (futur pape Jean-Paul I<sup>er</sup>) à l'issue d'un pèlerinage au Portugal à Fatima : « Aujourd'hui, il est à la mode de sauter sur les "signes des temps", si bien que nous assistons à une inflation, à une plaie des "signes des temps". Je crois qu'il est permis de rappeler le "signe" qui a été donné le 13 octobre 1917, et qui a été attesté par des anticléricaux et des incroyants. Et à travers ce signe, il me paraît opportun de réfléchir sur les choses qu'il évoque. » Ce jour-là, le 13 octobre 1917, devant plus de cinquante mille pèlerins et curieux, le soleil... dansa ! Fatima est le grand signe par lequel la Vierge Marie a annoncé au monde qu'il pourrait être... sauvé ! Donc, il y a ce miracle, aussi implacable qu'inexplicable – la Sainte Vierge ayant pouvoir sur l'astre solaire –, mais il y a aussi une demande, étrange et pressante. Greffier, veuillez maintenant nous faire lecture du *Quatrième Mémoire* de Lucie, un des trois voyants de Fatima, qui fait le récit de sa vision du 13 juillet 1917.

— Le greffier : Je vous en fait lecture à partir de la retranscription en français qu'en a donné Dom Claude Jean-Nesmy dans son ouvrage *La vérité de Fatima*, édition S.O.S, 1986, chapitre 5, page 87 : « Effrayés, et comme pour demander du secours, nous avons levé les yeux vers Notre Dame qui nous a dit avec bonté et tristesse : "Vous avez vu l'enfer où vont les âmes des pauvres pécheurs. Pour les sauver, Dieu veut établir dans le monde ma dévotion à mon Cœur immaculé ! Si l'on fait ce que je vais vous dire, beaucoup d'âmes se sauveront, et on aura la paix. La guerre va finir. Mais, si l'on ne cesse pas d'offenser Dieu, sous le règne de Pie XI commencera une autre, pire. Quand vous verrez une nuit éclairée par une lumière inconnue, sachez que c'est le grand signe que Dieu vous donne, qu'il va punir le monde de ses crimes par le moyen de la guerre, de la famine et des persécutions contre l'Église et le Saint-Père. Pour l'empêcher, je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur immaculé et la Communion réparatrice des premiers samedis. Si l'on écoute mes demandes, la Russie se convertira et on aura la paix. Sinon, elle répandra ses erreurs à travers le monde, provoquant des guerres et des persécutions contre l'Église. Les bons seront martyrisés, le Saint-Père aura beaucoup à souffrir, plusieurs nations seront anéanties. Finalement, mon Cœur immaculé triomphera. Le Saint-Père me consacrera la Russie qui se convertira, et il sera accordé au monde un certain temps de paix. Au Portugal se conservera toujours le dogme de la foi... Cela, ne le dites à personne. À François, oui, vous pouvez le dire. Quand vous récitez le chapelet, dites, après chaque dizaine : Ô mon Jésus, pardonnez-nous. Préservez-nous du feu de l'enfer, attirez au Ciel toutes les âmes, principalement celles qui en ont le plus besoin". »

— Inquisiteur : Ce message transmis (le 13 juillet 1917) par Notre-Dame de Fatima aux trois petits voyants, Lucie, Jacinthe et François, ne se laisse pas appréhender facilement et soulève tellement de questions... Nous en retiendrons une, cependant. Le Saint-Père a-t-il répondu favorablement à la demande céleste ? Un pape a-t-il consacré la Russie au Cœur immaculé de Marie ?

— Le Sycophante : Il y a bien eu des tentatives de la part de Pie XII en 1942 et 1952, et de Paul VI en 1964... Jean-Paul II, le 25 mars 1984, consacra le monde entier au Cœur immaculé de Marie, mais, comme l'avaient bien remarqué les membres de la FSSPX, ce fut sans mention explicite de la Russie et sans avoir ordonné aux évêques de s'unir à lui, comme l'avait indiqué sœur Lucie, après en avoir reçu la précision du Ciel. La demande reste inaccomplie jusqu'à ce jour et la délivrance qu'elle porte repoussée...

— L’avocat de la défense : Après la consécration par saint Jean-Paul II, nous avons tout de même assisté, incrédules, à la chute du mur de Berlin et, dans la foulée, en août 1991, à la disparition de l’URSS !

— Sycophante : Mais la Russie s’est-elle convertie pour autant ?

— Avocat : Elle n’est plus athée militante et persécutrice de la foi. C’est déjà beaucoup.

— Sycophante : Mais la Bête qui était mortellement blessée peut renaître plus vigoureuse et dangereuse que jamais, nous a mis en garde Jean dans son Apocalypse.

— Avocat : Vous ne voulez vraiment pas croire au miracle de la paix promise. Et je sais où cela bloque, en effet, pour vous. Vous n’entendez pas l’Apocalypse comme une « révélation », ce que suggère le mot *apokalypsis* en grec, mais comme une catastrophe, selon le sens que le mot « apocalypse » a pris dans la suite des temps... Vous entendez le texte reçu par Jean sur l’île de Patmos comme une inéluctable tragédie, dans laquelle tout serait écrit et s’enchaînerait fatalement. Et puisque des catastrophes sont annoncées dans le texte de l’Apocalypse avant que le règne de paix promis par le Christ triomphe, vous en déduisez – a priori – que les signes catastrophiques précédant son règne s’imposent avant tout, mais vous n’imaginez pas que ce même règne du Christ puisse advenir en devançant ces catastrophes, en subjuguant les acteurs. Ainsi êtes-vous dans cet état de fébrilité spirituelle qui vous fait moins ardemment désirer le retour du Christ que scruter le moindre frémissement du poil de la Bête à l’horizon de l’histoire humaine... Incroyable renversement de l’attente eschatologique dans son fondement même : vous attendez non plus le Christ, mais l’Antéchrist !

— Inquisiteur : D’où ce goût immodéré pour toutes les prophéties de malheur surnuméraires qui affolent la Toile.

— Avocat : Vous en raffolez, car vous voulez précipiter votre délivrance... en invoquant au plus vite l’enchaînement des catastrophes prédites. Si le monde va si mal, n’est-ce pas le signe que les temps sont mûrs ? Vous ne pensez même plus à vous convertir, mais à convertir le monde... à vos angoisses. Votre foi se raidit d’autant, quand votre espérance semble – à vos propres yeux – quasi anéantie. Vous êtes frappés d’acédie : la tournure que prennent les affaires de ce monde vous dégoûte des biens de la terre et vous fait déjà regarder au-delà... Mais voilà, notre religion étant celle de l’incarnation, le dégoût pour les biens de ce monde comme prémisses de ceux du monde que l’on doit mériter fait qu’il vous inspire aussi par contagion l’écœurement pour les biens à venir... La note à payer vous paraît alors trop élevée et, le découragement vous saisissant, vous abandonnez vos cœurs au ressentiment, à l’amertume, à l’abattement, à la colère, et renoncez aussitôt, à cause de ce découragement implacable qui s’est abattu sur vous, aux promesses portées par les béatitudes. Or, les béatitudes sont à vivre dès à présent. Suivant quel concept théologique incongru devrions-nous attendre que le Mal soit vaincu pour commencer à faire le bien sur terre ? Vous cherchez à nous imposer une eschatologie d’*Ataktoi* : renoncement à l’action, mais blablas interminables sur les réseaux sociaux... Ce sont alors des échanges dégradants à concevoir des simulacres de l’extrémité fatale, à dépister les candidats potentiels au poste d’Antéchrist, à insulter tous ceux qui, aveugles, ne comprennent pas ce qu’il se passe... À force de traquer le démoniaque, votre langue en emprunte la formule : vos bouches sont devenues des grilles d’égout, par lesquelles vos âmes recrachent leurs angoisses infernales à la face des autres ! Le tout avec l’amplification que donnent les réseaux sociaux aux propos hors normes les plus choquants.

— Greffier : Vous pouvez, parvenu à ce point, rappeler ce que saint Jacques dit au sujet de la langue, ce « petit » organe si puissant. J’ai lu en entier son épître durant la pause. Voici l’extrait qui pointe la langue : « Ne vous mettez pas tous à enseigner, mes frères. Vous savez avec quelle sévérité nous



serons jugés, tant nous trébuchons tous. Si quelqu'un ne trébuche pas lorsqu'il parle, il est un homme parfait, capable de tenir en bride son corps entier. Si nous mettons un mors dans la bouche des chevaux pour qu'ils nous obéissent, nous menons aussi leur corps entier. Voyez aussi les bateaux : si grands soient-ils et si rudes les vents qui les poussent, on les mène avec un tout petit gouvernail là où veut aller celui qui tient la barre. De même, la langue est un petit membre et se vante de grands effets. Voyez comme il faut peu de feu pour faire flamber une vaste forêt ! La langue aussi est un feu, le monde du mal ; la langue est installée parmi nos membres, elle qui souille le corps entier, qui embrase le cycle de la nature, qui est elle-même embrasée par la géhenne. Il n'est pas d'espèce, aussi bien de bêtes fauves que d'oiseaux, aussi bien de reptiles que de poissons, que l'espèce humaine n'arrive à dompter. Mais la langue, nul homme ne peut la dompter : fléau fluctuant, plein d'un poison mortel ! Avec elle nous bénissons le Seigneur et Père ; avec elle aussi nous maudissons les hommes, qui sont à l'image de Dieu ; de la même bouche sortent bénédiction et malédiction. Mes frères, il ne doit pas en être ainsi. La source produit-elle le doux et l'amer par le même orifice ? » Épître de saint Jacques, chapitre 3, versets 1 à 11.

— Sycophante : Tout le monde s'est ligué contre moi, ou quoi ? Qu'ai-je donc fait pour mériter un tel traitement ?

— Inquisiteur : Vous avez omis de dire toute la vérité. François n'a-t-il pas, le 25 mars 2022, consacré, en bonne et due forme, la Russie au Cœur immaculé de Marie ? Et vous l'accusez devant notre Tribunal de « s'opposer aux apparitions mariales » !

— Sycophante : Mais il n'est pas pape : aussi la consécration n'a-t-elle, en la circonstance, aucune valeur.

— Avocat : Vous ne voulez vraiment pas que le monde soit sauvé !

## Dixième accusation

« François est anti-Occident et promigrant »

— Le grand inquisiteur : Enfin. Nous arrivons au dernier dossier. Greffier, veuillez nous en rappeler l'énoncé précis.

— Le greffier : Déca : « François est anti-Occident et promigrant ».

— Inquisiteur : En effet. Encore un dossier crispant. Et hautement polémique. Bien. Pour que le débat se déroule sereinement, Nous tenons à préciser deux à trois choses. D'une, nous sommes sur un terrain « politique », ce qui ne saurait disqualifier pour autant la portée spirituelle des enjeux. N'oubliez donc pas que le salut des âmes passe aussi par le secours et le soin apportés aux corps. De deux, Nous vous rappelons que la Cité du Vatican – plus petit état au monde avec ses quarante-quatre hectares –, se définit aussi comme un pouvoir politique (agissant dans le monde) en plus de sa dimension spirituelle souveraine. Tertio : le Vatican a fait son entrée à l'ONU en 1964, pour y proposer ses services de médiation et d'arbitrage en cas de conflits ou de crises. Le Vatican est par vocation un état profondément pacifique. Voilà, c'est dit. À vous, la « figue » : vous allez pouvoir lâcher vos grands chevaux de bataille !

— Le Sycophante : J'ai entre les mains un ouvrage magistral sur le sujet : *Église et immigration, le grand malaise* ; sous-titré : *le pape et le suicide de la civilisation européenne*.

— Inquisiteur : Bravo, vous êtes en plein dedans. Nous savions que vous n'alliez pas passer à côté d'un tel sujet.

— Sycophante : L'auteur en est Laurent Dandrieu.

— Greffier : Le même que le journaliste à *Valeurs actuelles* que vous avez cité lors du débat sur la messe en latin ?

— Sycophante : Exactement. Le mieux, c'est, en effet, que je lui cède tout de suite la parole. Voici ce qu'il nous dit dans son livre : « Élu au moment même où la crise migratoire européenne prenait des dimensions massives, inédites, le pape François a fait de son plaidoyer en faveur des migrants l'un des principaux marqueurs de son pontificat. C'est d'ailleurs à ce sujet qu'il consacre son premier voyage hors de Rome, le 8 juillet 2013, allant lancer sur l'île sicilienne de Lampedusa, alors l'un des principaux points d'entrée des immigrés vers le continent européen, un appel contre “la mondialisation de l'indifférence [qui] nous a ôté la capacité de pleurer” : “Nous sommes tombés dans l'attitude hypocrite du prêtre et du serviteur de l'autel, dont parlait Jésus dans la parabole du bon Samaritain : nous regardons le frère à demi mort sur le bord de la route, peut-être pensons-nous ‘le pauvre’, et continuons notre route.” Au contraire, prêche le pape, “Lampedusa doit être un phare pour le monde entier. Que nous ayons le courage d'accueillir ceux qui cherchent un monde meilleur”. Le pape n'oublie pas que nombre d'entre eux sont des fidèles de l'islam, et cela ne change rien pour lui à cette nécessité de l'accueil : “Je désire me tourner en pensée vers les chers immigrés musulmans qui commencent, ce soir, le jeûne du ramadan, avec le vœu d'abondants fruits spirituels. L'Église vous est proche dans la recherche d'une vie plus digne pour vous et vos familles.” [...] Joignant le geste à la parole, du camp des réfugiés de Moria qu'il a visité, le pape a ramené à Rome, dans son avion papal, trois familles de Syriens musulmans, soit douze personnes (un chiffre hautement symbolique pour les chrétiens), arguant que les familles chrétiennes candidates, quant à elles, n'auraient pas eu des papiers en règle... Dans le *Figaro* des 7 et 8 mai 2016, Jean-Marie Guénois... »

— L'avocat de la défense : Tiens, tiens...

— Sycophante : « ... Dans le *Figaro* des 7 et 8 mai 2016, Jean-Marie Guénois cache à peine son scepticisme quant à cette explication baroque : “Beaucoup se demandent pourquoi le Vatican, avec

sa puissance diplomatique, n'a pas eu la possibilité de régler ces problèmes de papier à temps. Ou pourquoi l'opération rapatriement a-t-elle été maintenue malgré l'absence de chrétiens." En réalité, avec la meilleure volonté du monde, il paraît impossible de croire que le pape n'ait pas délibérément choisi de ramener des immigrés musulmans, de manière à accomplir un geste symbolique. Il a affirmé lui-même le contraire, nous objectera-t-on. N'oublions pas cependant que ce pape jésuite, dans un entretien accordé aux revues jésuites du monde entier, s'était défini comme *un po'furbo*, "un peu rusé"... »

— Avocat : *Furbos*, c'est aussi le qualificatif que se donnent les Florentins... La première contradiction que je relève dans les termes employés par M. Dandrieu : là, il nous dit que François est un politicien « rusé », quand, plus tôt – rappelez-vous –, il dénonçait sa « politique de gribouille ». Soit François est sot et brouillon, soit il sait où il va, non ? Selon l'argumentaire à mettre en place, on tire en fonction le portrait... Qui est ici le *furbo* ? Eh bien, certes, considérons que nous avons affaire à un redoutable jésuite. Au conclave, l'Esprit-Saint ne s'est pas adjoint les services de n'importe qui ! Alors, depuis son élection, que veut nous faire comprendre le Ciel à travers ses paroles et gestes ?

— Sycophante : Je m'insurge : vous ne pouvez pas lui conférer cette autorité pour justifier sa politique promigrants. C'est un abus de pouvoir dans son cas.

— Avocat : L'Histoire jugera. Mais ce que j'en comprends – dès aujourd'hui –, c'est que le défi migratoire est à la hauteur du déclin spirituel de l'Occident.

— Inquisiteur : Bien, très bien, vous aussi l'avocat, vous êtes bien fixé sur le double nœud du débat. Veuillez poursuivre...

— Avocat : Je citerai la Bible, un livre de l'Ancien Testament, que l'on goûte peu et que l'on invoque encore plus rarement. Voici ce que constate le sage Qohélet : « Celui qui aime l'argent n'est pas rassasié par l'argent, et celui qui aime les richesses n'en profite pas. C'est encore là une vanité. Quand les biens abondent, ceux qui les mangent abondent ; et quel avantage en revient-il à leur possesseur, sinon qu'il les voit de ses yeux [disparaître] ? [...] Il est un mal que j'ai vu sous le soleil, et qui est fréquent parmi les hommes. Il y a tel homme à qui Dieu a donné des richesses, des biens et de la gloire, et qui manque pour son âme de rien de ce qu'il désire, mais que Dieu ne laisse pas maître d'en jouir, car c'est un étranger qui en jouira. » Or, nous avons aimé l'argent plus que tout, nous autres occidentaux, et nous avons rempli de richesses nos vies. Et pourquoi cela ? Pour qu'un étranger en jouisse à nos dépens !

— Inquisiteur : *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas...*

— Avocat : Il y a, là derrière, une pédagogie divine : un rappel à l'ordre, à l'essentiel. Ce qui doit nourrir nos existences, c'est la quête de Dieu. Et puisque nous mourrons un jour à toutes nos richesses, autant commencer à les partager de notre vivant, pour nous attacher à l'unique richesse grâce à laquelle nous pourrions revivre, non ?

— Sycophante : Non ! Je ne dilapiderai pas l'héritage de nos pères !

— Avocat : Le contenu de cet héritage n'est-il pas avant tout celui de la foi reçue et transmise ? Faites le pari de l'évangélisation, car c'est par là seulement que vous ferez fructifier vos biens, en les établissant durablement dans la vérité offerte à tous. Vous ne pouvez seul tenir quoi que ce soit si vous n'en partagez pas le bien ; mais quand vous l'aurez partagé, vous serez heureux de pouvoir le retrouver partout : vous serez alors riche de la bonne garde qu'en aura fait autrui. François invite les étrangers au partage de nos richesses, de toutes nos richesses, dont la plus grande, la plus estimable, la plus noble et la plus précieuse entre toutes est le Christ Jésus en personne. Greffier, pouvez-vous, pour illustrer l'offre, lire l'article 11 de la première encyclique de François : *Evangelii Gaudium* ?

— Greffier : Dans *La Joie de l'Évangile*, article 11 : « Une annonce renouvelée donne aux croyants, même à ceux qui sont tièdes ou qui ne pratiquent pas, une nouvelle joie dans la foi et une fécondité évangélisatrice. En réalité, son centre ainsi que son essence sont toujours les mêmes : le Dieu qui a manifesté son amour immense dans le Christ mort et ressuscité. Il rend ses fidèles toujours nouveaux, bien qu'ils soient anciens : "Ils renouvellent leurs forces, ils déploient leurs ailes comme des aigles, ils courent sans s'épuiser, ils marchent sans se fatiguer" (Is 40, 31). Le Christ est "la Bonne Nouvelle éternelle" (Ap 14, 6), et il est "le même hier et aujourd'hui et pour les siècles" (He 13, 8), mais sa richesse et sa beauté sont inépuisables. Il est toujours jeune et source constante de nouveauté. L'Église ne cesse pas de s'émerveiller de "l'abîme de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu !" (Rm 11, 33). Saint Jean de la Croix disait : "Cette épaisseur de sagesse et de science de Dieu est si profonde et immense que, bien que l'âme en connaisse quelque chose, elle peut pénétrer toujours plus en elle." Ou encore, comme l'affirmait saint Irénée : "Dans sa venue (le Christ) a porté avec lui toute nouveauté." Il peut toujours, avec sa nouveauté, renouveler notre vie et notre communauté, et, même si la proposition chrétienne traverse des époques d'obscurité et de faiblesse ecclésiales, elle ne vieillit jamais. Jésus-Christ peut aussi rompre les schémas ennuyeux dans lesquels nous prétendons l'enfermer et il nous surprend avec sa constante créativité divine. Chaque fois que nous cherchons à revenir à la source pour récupérer la fraîcheur originale de l'Évangile surgissent de nouvelles voies, des méthodes créatives, d'autres formes d'expression, des signes plus éloquents, des paroles chargées de sens renouvelé pour le monde d'aujourd'hui. En réalité, toute action évangélisatrice authentique est toujours "nouvelle". »

— Avocat : Ah, nous voilà embarrassés. Tiens donc. Et pourquoi ? Serait-ce parce que nous aurions oublié d'avoir été chrétiens ces derniers temps ? Si l'Occident se crispe sur ses richesses matérielles, c'est parce qu'il a perdu en route les valeurs chrétiennes qui les lui ont fait acquérir. Alors, pourquoi Dieu, face à ces peuples occidentaux qui l'ont renié, pour les guérir de leur apostasie, ne lancerait-il pas un appel... au pillage ! afin qu'ils soient ramenés par nécessité à l'essentiel ?

— Sycophante : L'Islam comme fléau de Dieu ! C'est à cela que s'attachent vos vœux pour l'avenir de la chrétienté ?

— Avocat : L'Église catholique habite aujourd'hui aux quatre coins du monde... si vous ne l'aviez pas remarqué. Vous êtes en plein doute, je le vois bien : vous doutez du bien-fondé de la chance qui nous est offerte de rompre avec nos égoïsmes. Est-ce parce que vous ne vous sentez pas à la hauteur de l'appel à la joie de l'évangélisation, à laquelle nous convie François ? Vous ne croyez donc pas au miracle de Fatima ? Non pas celui du soleil, non pas celui de la conversion de la Russie, mais celui-là même de son nom : Fatima. Notre-Dame de Fatima. Mais qui est cette Fatima ? Une musulmane !

— Inquisiteur : Oui, j'ai entendu parler de la légende attachée au nom du lieu de l'apparition. Greffier, allez chercher – dans notre bibliothèque –, l'ouvrage du Chanoine Barthas sur les apparitions de Fatima. Pendant ce temps, profitons-en pour réciter, tous ensemble, une dizaine de chapelets...

(...)

— Le Greffier : Lecture du livre du Chanoine Barthas, *Fatima, merveille du XX<sup>e</sup> siècle*, note A, page 29 : « En 1158, alors que la moitié du Portugal, depuis le Tage jusqu'au Sud, était encore sous le joug de Mahomet, une brillante cavalcade de jeunes musulmans des deux sexes, richement vêtus, sortait le matin de la Saint-Jean du château d'Alcacer do Sal, se dirigeant vers les bords de la rivière Sado pour s'y livrer à des réjouissances. Ils marchaient allègrement, lorsque subitement sortit d'une embuscade un groupe de cavaliers portugais, conduits par le redoutable Traga-Moiros (Avale-Maures), dom Gonçalo Hermingués. Surpris, le joyeux cortège se débande ; la plupart des cavaliers tombent en combattant courageusement, les autres sont faits prisonniers – ainsi que les dames de l'escorte – et conduits à Santarem pour y être présentés au roi, dom Alfonso Henriqués, fondateur de

la Monarchie, alors en guerre avec les Sarrasins. Le roi loue la vaillance des siens et demande au capitaine quelle récompense il désire.

— L'honneur de vous avoir servi, Sire, et, comme souvenir de cette journée, je demanderai la main de Fatima.

C'était le nom de la plus noble et de la plus belle des captives, la fille du vali d'Alcacer.

— Bien ! Répond le monarque, mais à la condition que la jeune princesse accepte librement notre sainte foi et consente à devenir votre épouse.

Fatima accepta. Après avoir reçu l'instruction convenable, elle fut baptisée sous le nom d'Ouréana. Le mariage se célébra et le roi donna à dom Gonçalo, comme cadeau de noces, la cité d'Abdégas, qui s'appelle désormais Ouréana (aujourd'hui Ourém). La belle princesse mourut dans la fleur de l'âge ; dom Gonçalo, désolé, se donna à Dieu dans l'abbaye cistercienne d'Alcobaça, récemment construite par Alfonso I, à trente kilomètres d'Ourém. Quelques années plus tard (1171), cette abbaye fondait un prieuré dans un village de la montagne voisine. Frère Gonçalo, d'après certaines chroniques, y fut envoyé. Dès que la chapelle fut construite, il y fit transporter les restes de sa chère Ouréana, lesquels, dit-on, y seraient encore sans que nulle inscription en marque la place. Et voilà, selon la légende, comment s'explique la consonance si purement arabe de ces trois syllabes : Fatima. »

— L'Avocat de la Défense : Édifiant !

— Le Sycophante : Utopique et délirant ! Personne n'a jamais converti en masse des musulmans... C'est par les armes et dans le sang que l'affaire se règlera ! Regardez comment procède Tsahal !

— Le Grand Inquisiteur : Blâme ! Nous vous mettons à l'amende, la « figue ». Vous n'avez pas respecté la consigne donnée. Pour rappel, le Vatican est par vocation pacifique.

— Sycophante : Mais...

— Inquisiteur : Silence ! Nous vous imposons le silence.

— Avocat : Notre ami la « figue » ne croit pas aux miracles. Il parle comme Staline : « Le Vatican, combien de divisions blindées ? » Tout comme David, devenu roi, tenté de mettre ses espoirs dans une puissante charrierie, ce qui déplut à Dieu alors. Le Seigneur des Armées serait-Il à ce point dépourvu de ressources qu'on se sente obligé de lui adjoindre des chars Merkava ou des Chevaliers teutoniques ? Rappelez-vous ce que Jésus dit à Pierre qui vient de tirer l'épée pour empêcher que l'on arrête son Maître : « Remets ton glaive à sa place, car tous ceux qui prennent le glaive périssent par le glaive. Ou bien t'imagines-tu que je ne puis recourir à mon Père, qui m'enverrait immédiatement plus de douze légions d'anges ? » Cela en saint Matthieu, au chapitre 25, versets 52 et 53. Le combat est avant tout spirituel, et nous ignorons le plus souvent quelles forces sont à l'œuvre dans le monde invisible. Mais vous ne pouvez pas ignorer plus longtemps le renfort que la terre vient d'apporter au Ciel par une décision solennelle de François, engageant en l'espèce son infaillibilité pontificale.

— Inquisiteur : Lequel ?

— Avocat : Par le prompt renfort de la famille Ulma, que François a élevée à la gloire des autels.

— Greffier : Ulma, sans H ?

— Avocat : Sans « H », mais non désarmée. Non dépourvue de grâces. Bien au contraire...

— Inquisiteur : Expliquez-vous.

— Avocat : Lorsqu'il déclare bienheureuse une personne, le pape engage son infaillibilité. Cet acte engage la foi de l'Église tout entière à sa suite. Ce n'est pas rien ! Et là, avec la famille Ulma, qu'a fait François ? Il a béatifié le couple – nous l'avons déjà vu –, mais aussi leurs enfants, dont le petit

dernier, encore bébé dans le ventre de sa mère. Car toute la famille fut massacrée, avec le petit à naître dans le ventre de sa mère.

— Inquisiteur : Vous voulez dire que l'Église a élevé à la gloire des autels un enfant non né et par conséquent non baptisé !

— Avocat : Explicitement. Estimez la portée du miracle : avec ce petit, ce sont tous les enfants mort-nés et avortés qui se voient adoptés par le Ciel, d'un coup ! Nous entrons là dans le secret des âmes cachées et inconnues, dont Joseph est le saint patron. C'est aussi le renfort suréminent de milliards de petites âmes aux côtés des myriades d'anges des milices célestes dirigées par l'archange saint Michel contre Satan. Et me reviennent ici les paroles de Jésus (en saint Luc 10, 17-20) : « Je voyais Satan tomber du ciel comme l'éclair. Voici, je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents et les scorpions, et toute la puissance de l'ennemi, et rien ne pourra vous nuire. Pourtant, ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis, mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont inscrits dans les cieux. »

— Sycophante : Vous délirez !

— Inquisiteur : Silence ! Homme de peu de foi.

## Conclusion du procès

— Le grand inquisiteur : Voici venu le moment de conclure. Nous avons passé en revue les dix chefs d'accusation. Mais avant de nous retirer avec les *Periti* pour délibérer, l'Accusation et la Défense sont invitées à conclure leurs interventions, qui par son réquisitoire général, qui par sa plaidoirie finale. Nous commencerons par écouter l'Accusation.

— Le sycophante : Merci de bien vouloir me donner la parole une dernière fois avant que de juger François définitivement. Car il ne fait aucun doute pour l'Accusation que François est coupable, archicoupable. Certes, la Défense, usant des moyens sophistiqués de la casuistique pour sortir d'affaire un jésuite roué et retors, a pu donner l'impression que le coupable paraissait en partie innocent. Mais faut-il s'en étonner ? Un loup déguisé en agneau vendra chèrement sa peau. Laquelle ? Celle de son déguisement. Nous la lui avons cependant arrachée dès le début, puisque ce procès a eu lieu ! Il n'y a pas de fumée sans feu, et l'accusation porte en elle-même la culpabilité de celui qu'elle a démasqué. La force est de notre côté, car la chose a été dite, créant un précédent que nul ne pourra plus ignorer. Et si l'accusation ne triomphe pas aujourd'hui à l'énoncé du verdict, elle aura semé assez le doute dans les consciences chrétiennes afin que les âmes soient, dorénavant, circonspectes et rétives au contact des paroles, des gestes et des décisions portées par le pseudo-pontife. Oh ! non, ce n'est pas une preuve par l'absurde ! C'est le bon sens chrétien qui se rebiffe, intuitivement, à l'écho démoniaque d'une parole déviante et usurpatrice de l'autorité suprême. J'en suis... malade. L'effroi s'empare de mon âme à l'idée de ce grand abandon dans le vide duquel la catholicité tout entière est jetée. Comment Dieu a-t-Il pu laisser son Église ainsi à l'abandon... aux ténèbres de ce monde, empli de complots scélérats, d'infemales machinations, de bêtes féroces et sans pitié ? Comment, surtout, Dieu a-t-Il pu laisser l'Ennemi s'emparer du Trône de Pierre et faire de Rome son piédestal et son porte-voix ? Je suis ému, étreint par cette sorte de vertige... Ce sentiment terrible d'abandon... Ce trouble s'empare de moi... Je... je...

— Inquisiteur : Que lui arrive-t-il ? Oh, la « figue » !

— Le Greffier : Je pense qu'il nous fait une petite crise d'hypoglycémie...

— Inquisiteur : Redressez-le, mettez-lui trois claques, et donnez-lui un verre d'eau sucrée.

— Greffier : Il revient à lui... un peu... hagard...

— Inquisiteur : Laissez-le avachi sur ce banc. Et, puisqu'il n'a pas su se donner les moyens de mener jusqu'au bout le combat engagé, qu'il passe définitivement son tour. Nous écouterons, sans plus attendre, la plaidoirie finale de la Défense. À vous, l'Avocat !

— L'avocat de la défense : Permettez-moi de m'émouvoir, à mon tour. Non pas de la chute d'une « figue » ramollie, qui gît flasque à même le sol ou presque. Vous avez eu la bonté de lui offrir un banc et le réconfort d'un verre d'eau sucrée, je n'aurais pour ma part qu'administré des claques ! Il faut toujours adapter le traitement à la maladie. Administrer un mauvais traitement suffit à fournir la preuve que le diagnostic de départ était faux. Or, l'Accusation a maltraité François, sans vergogne, elle l'a attaqué, malmené, diffamé, calomnié, injurié... Une telle attitude, amplifiée par tant de procédés déloyaux et contraires à la plus élémentaire charité chrétienne, prouve qu'à l'origine c'est le mal qui est à la manœuvre chez les accusateurs de François. Ceci étant dit, oui, je suis moi aussi ému, ému par le peu de soin que l'on prend de la parole de Dieu. Je suis ému par le peu de cas que l'on fait de la vérité, de cette vérité qui est LA Vérité. Et par la voix de qui cette Vérité a-t-elle été portée dans le monde, si ce n'est par le Christ Jésus en personne ? Or, vous faites mentir la parole même de Dieu. Comment pouvez-vous oser dire que le Pape n'est plus le pape, alors que Jésus a déclaré : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas sur elle » (Matthieu, 16, 18). Comment osez-vous faire mentir le Christ en colportant que le diable

se serait emparé du Trône de Pierre ! Vous n'avez même pas confiance en Jésus, alors que dire de votre vision du monde, pire, qu'espérer de votre espérance ! Vous doutez de tout, jusqu'à douter de vous, en vous faisant re-consacrer ! Croyez-vous que cela apportera quelques réconforts à vos tourments ? Arrachez-vous au plus tôt à la broche sur laquelle le démon de l'orgueil vous a empalé ! ou alors, à vos risques et périls, restez-y à griller... jusqu'à carbonisation complète de vos consciences. Mais, – dites-vous –, il nous faut encore une preuve que le pape est le pape. La réclameriez-vous, que je ne vous la fournirais pas. Pas à vous. La preuve qui va être donnée est donnée plus largement, généreusement, au plus grand nombre. Vous autres, restez, impénitents, prisonniers de vos jugements étriqués et contraires à la Parole donnée par le Christ. Jésus s'adresse alors à tous les autres, qui, eux, sont capables de l'entendre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». Avez-vous déjà assisté aux funérailles d'une personne de confession juive ?

— Greffier : Non. Pourquoi cette question ?

— Avocat : Il ne faut pas y venir avec des fleurs, mais avec une pierre ! Voyez plutôt l'exégèse « architectonique » que l'on peut donner à la célèbre parole de Jésus à Simon : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». Que nous révèle le rite funéraire juif à ce sujet ? Tout d'abord, remarquons que le Christ change le prénom de Simon en le matérialisant... Que nous révèle donc ce mystère de l'institution par Jésus de Pierre comme pierre sur laquelle sera fondée l'Église ? Et bien, voyons ce qu'il se passe à un enterrement juif : un geste rituel est exécuté sur la pierre tombale du défunt par ses coreligionnaires juifs : chacun, à leur tour, ils viennent placer une pierre sur la pierre tombale ! « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». Pierre nous apparaît soudain comme cette tombe sur laquelle, pierre après pierre, on a élevé une église. Or, c'est bel et bien sur une tombe que l'Église a été bâtie à Rome : les reliques de saint Pierre se trouvant, sous terre, à la verticale de l'autel surmonté par le baldaquin du Bernin avec ses colonnes de bronze torsadées monumentales. Normal, me direz-vous : le Bernin a honoré la commande en connaissance de cause. Non ! Il en ignorait le vestige dans son soubassement. Comme nous, jusqu'en 1951...

— Greffier : Si vous permettez cette précision, c'est en 1951 que la commission scientifique *Esplorazioni sotto la confessioni di San Pietro Vaticano* a rendu publique les résultats de la campagne de fouilles archéologiques menées à partir de 1939 dans les sous-sols de la basilique à l'aplomb du Maître-autel.

— Avocat : Oui, il nous faut remonter dans le temps jusqu'à la source du prodige des paroles du Christ, en suivant pas à pas l'avancée des travaux archéologiques engagés par Pie XII... À la mort de Pie XI, son successeur est dans l'embarras, à cause d'une clause testamentaire de son prédécesseur, demandant à être enterré dans les grottes vaticanes, chose rendue ardue par l'étroitesse des lieux... Il faut donc entreprendre de creuser pour dégager l'espace nécessaire... Et là, on découvre quoi ? Une vaste nécropole antique insoupçonnée. On entrait ainsi de plain-pied dans un cimetière construit sur l'ancienne propriété de... Néron. C'est dans ses anciens jardins, dont l'empereur avait ouvert l'accès en 64, pour y mettre à mort par la torture les chrétiens accusés d'avoir incendié Rome, que l'on avançait à la truelle... Les fouilles devaient durer dix ans... Près d'un mur rouge, dit « mur G » (G pour graffiti), dans un *loculus* (une niche servant de cachette) fut retrouvé un coffret d'ossements. Après analyse, identifiés comme appartenant à un homme robuste, les os furent datés du I<sup>er</sup> siècle. La collecte des ossements (à l'exception notable des pieds !) fut replacée dans le *loculus* et leur relique attribuée à saint Pierre.

— Inquisiteur : Et *quid* des pieds manquants ? Ils ne sont pas partis tout seuls !

— Avocat : Si ! La tradition rapporte que Pierre a été crucifié par les pieds, la tête en bas, et que ses chairs ont fini par se détacher de leurs extrémités inférieures ligaturées au bois du supplice !... Les restes de saint Pierre ont donc été retrouvés après presque deux mille ans de mise en sommeil. Mais



il faut lire entièrement le rapport de la campagne de fouilles pour s'en convaincre, à la lumière de tous les détails concordants mentionnés.

— Inquisiteur : Nous n'avons pas le temps pour cela. Que les curieux s'instruisent en en faisant la lecture chez eux.

— Avocat : Pour conclure, je dirai ceci : si Dieu, là où s'épuise rapidement notre patience, sait attendre des siècles pour faire briller au grand jour la sagesse prédictive de ses prophéties, ne doutons plus que sa parole soit triomphante dans ses moindres détails. Pas le plus petit point de « i » du plus petit « i » de sa loi ne se perd en route... Voyez avec quel soin Dieu a fait remonter à la surface du temps et du monde les restes de Pierre... et vous voudriez qu'Il abandonne tout bonnement à l'emprise démoniaque le successeur actuel du serviteur des serviteurs ? « Jésus dit à Simon-Pierre : “Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ?” Il répondit : “Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime”, et Jésus lui dit alors : “Pais mes agneaux.” Une seconde fois, Jésus lui dit : “Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?” Il répondit : “Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime.” Jésus dit : “Sois le berger de mes brebis.” Une troisième fois, il dit : “Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?” Pierre fut attristé de ce que Jésus lui avait demandé une troisième fois : “M'aimes-tu ?” et il reprit : “Seigneur, toi qui connaît toutes choses, tu sais bien que je t'aime.” Et Jésus lui dit : “Pais mes brebis”. » (Jean 21, 15-17). Certes, Pierre a renié par trois fois Jésus le vendredi saint, mais après sa résurrection, le Christ le confirme dans sa mission, malgré tout... Allons-nous reprocher à Dieu de « mal » choisir ses disciples ? J'ai fini.

— Inquisiteur : Bien, Nous allons maintenant nous retirer avec les *Periti* – nos experts laïques –, pour délibérer. La séance est levée jusqu'à notre retour...

(...)

— Le Greffier : Silence ! Le Grand Inquisiteur va rendre le verdict :

— Le Grand Inquisiteur : *Habemus Papam* ! Nous avons un pape : c'est François. Telle est la tautologie voulue par le Ciel : le Pape est pape ! Greffier, veuillez à graver cette formule dans le marbre.

— Greffier : Le temps de me procurer un burin et un maillet, et ce sera chose inscrite dans le dur de la... pierre.

— Inquisiteur : Quant à l'accusateur, M<sup>gr</sup> Viganó, Nous, tribunal de la sainte Inquisition, confirmons, en seconde instance, son excommunication pour schisme. À l'image du loup de Gubbio, qu'il change de régime alimentaire et cesse de chercher à ravir les brebis du troupeau du Seigneur ; jusqu'à la pleine et totale repentance de ses actes de prédation spirituelle, qu'il broute les herbes amères de la pénitence...

— Greffier : Je note que la pénitence infligée est l'abstinence définitive de viande ?

— Inquisiteur : Oui, comme dans la vision d'Isaïe, dans laquelle le loup pâit l'herbe en compagnie pacifique avec l'agneau.

— Greffier : Isaïe 65, 25.

— Inquisiteur : Quant à vous, l'Avocat, bravo. Nous saluons votre éloquence, nourrie et calibrée. Mais attention à vous : n'allez pas prendre la « grosse tête » ! Ne perdez jamais de vue l'humilité, que le succès, même mérité, pourrait éloigner de vous. Ne vous glorifiez pas dans l'art de la parole, mais rendez toute gloire au Verbe éternel.

— Greffier : Et concernant notre Sycophante ?

— Inquisiteur : Ah, la « figue » ! Au fond, ce n'est pas un si mauvais bougre. Il est plutôt à plaindre, dévoré qu'il est par... la peur. À la différence notable de notre pape François, qui a déclaré : « À moi,

rien ne me fait peur. C'est peut-être de l'inconscience ou de l'immaturité ». Selon Nous, cette attitude répond à la mise en pratique de cette recommandation évangélique face au monde, que Jésus nous a laissée : « Soyez rusés comme des serpents, et candides comme des colombes » (Matthieu, 10, 16b). Il y a chez ce pape la bonhomie d'un Jean XXIII, la détermination d'un Jean-Paul II, et l'urticante « fourberie » d'un jésuite chevronné.

— Le Sycophante : Je... je....

— Greffier : Le sycophante revient peu à peu à lui...

— Sycophante : Je... je... reviendrai... Je reviendrai... avec un dossier... Un gros, un très gros, un ÉNORME dossier !

— Inquisiteur : La « figue » : vous ne voulez pas lâcher prise... pour permettre au parachute de la Grâce de s'ouvrir ? La « figue », avant de retourner à vos « chères études » pour constituer un nouveau dossier à charges, écoutez donc ce que vous dit le Pape, ce qu'il vous dit personnellement : « Derrière chaque rigidité, il y a une incapacité à communiquer. Et j'ai toujours trouvé... Prenez ces prêtres rigides qui ont peur de la communication, prenez les hommes politiques rigides... C'est une forme de fondamentalisme. Quand je tombe sur une personne rigide, et surtout un jeune, je me dis aussitôt qu'il est malade. Le danger est qu'il cherche la sécurité. À ce propos, je vous raconte une anecdote. Quand j'étais maître des novices, en 1972, on accompagnait pendant un ou deux ans les candidats qui voulaient entrer dans la Compagnie. Je me souviens de l'un d'eux, dont on voyait qu'il était un peu rigide, mais qui avait de grandes qualités intellectuelles, et que je trouvais de très bon niveau. Il y en avait d'autres, beaucoup moins brillants, dont je me demandais s'ils passeraient. Je pensais qu'ils seraient refusés, parce qu'ils avaient des difficultés, mais finalement ils ont été admis parce qu'ils avaient cette capacité de grandir, de réussir. Et quand le test du premier étudiant est arrivé, ils ont dit non tout de suite.

— Mais pourquoi ? Il est intelligent, il est plein de qualités.

— Il a un problème, m'a-t-on expliqué, il est un peu guindé, un peu artificiel sur certaines choses, un peu rigide.

— Et pourquoi est-il comme cela ?

— Parce qu'il n'est pas sûr de lui.

On sent que ces hommes pressentent inconsciemment qu'ils sont "malades psychologiquement". Ils ne le savent pas, ils le sentent. Et ils vont donc chercher des structures fortes qui les défendent dans la vie. Ils deviennent policiers, ils s'engagent dans l'armée ou l'Église. Des institutions fortes, pour se défendre. Ils font bien leur travail, mais une fois qu'ils se sentent en sûreté, inconsciemment, la maladie se manifeste. Et là surviennent les problèmes. » Et à ce moment précis, le Pape avoue tout de même avoir peur de quelque chose : « Moi, j'ai peur de la rigidité ».

— Greffier : La citation est tirée de l'interview du Pape par Dominique Wolton (publiée dans le *Figaro Magazine* du 1<sup>er</sup> septembre 2017).

— Inquisiteur : ... Prions pour la « figue », pour que son mal, sa peur du vertige spirituel lui passent... et qu'il accomplisse le grand saut dans l'inconnu... En attendant, à l'heure exacte qui est celle du verdict final rendu, Nous déclarons la séance close.

— Sœur Sourire : Et moi ! Je n'ai pas voix au chapitre ?

— Tous : Qui ça ?... Oh, mon Dieu, une femme !

— Inquisiteur : Il doit y avoir une erreur, on vous aura mal aiguillée... Ce n'est pas le synode sur la synodalité, ici.

— Sœur Sourire (s'en allant sur un air gai et entraînant) : « Do-minique-nique-nique... »

— Sycophante : À ce rythme, vous allez tous finir chez nous...

— Inquisiteur : Comment qu'elle s'appelle déjà, votre fraternité ?

Mais ceci est une autre histoire...

Achevé le 4 octobre,  
en la fête de  
saint François d'Assise

© Hypallage Editions – 2025  
Damien Saurel  
[www.hypallage.fr/saurel\\_theo.html](http://www.hypallage.fr/saurel_theo.html)



## TABLE DES MATIÈRES

### **Ouverture du procès**

#### **Première accusation**

« François est en rupture avec Benoît XVI »

#### **Seconde Accusation**

« François n'est pas pape »

#### **Troisième Accusation**

« François est contre la messe en latin »

#### **Quatrième accusation**

« François s'attaque au mariage chrétien »

#### **Cinquième accusation**

« François est un écoterroriste »

#### **Sixième accusation**

« François est pro-LGBT »

#### **Septième accusation**

« François est communiste »

#### **Huitième accusation**

« François est un provax génocidaire »

#### **Neuvième accusation**

« François s'oppose aux apparitions mariales »

#### **Dixième accusation**

« François est anti-Occident et promigrant »

### **Conclusion du procès**